

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI CASH

RAPPORT ANNUEL au 27 mars 2024

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés





Sommaire

	Page
I. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	7
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Accès à la documentation	
■ Réglementation SFTR	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	10
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	11
2. Engagements de gouvernance et compliance	12
3. Frais et Fiscalité	31
1. Certification du Commissaire aux comptes	32
5. Comptes de l'exercice	37
S. Annexe(s)	87





- a) Politique d'investissement
- Politique de gestion

ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

La croissance mondiale a ralenti au cours de l'année écoulée en raison des pertes de pouvoir d'achat subies par les ménages, de l'absence d'impulsion en provenance du commerce extérieur et de l'impact de plus en plus prégnant du fort resserrement monétaire opéré par les banques centrales. L'inflation s'est modérée de manière plus rapide que prévu par les banques centrales pour se maintenir à un niveau supérieur aux cibles suivies. Les tensions sur les prix domestiques ont persisté en raison des hausses de salaires destinées à rattraper une partie des pertes de pouvoir d'achat.

Une divergence s'est opérée entre les Etats-Unis et les autres économies. La croissance américaine est restée très robuste en dépit de la politique restrictive menée par la Réserve Fédérale (Fed). La croissance a été de 2,5% en moyenne en 2023 après 1,9% en 2022. Cette dichotomie est liée aux vastes dépenses publiques effectuées par le gouvernement. La consommation des ménages s'est ainsi révélée soutenue, profitant de la résilience du marché de l'emploi (taux de chômage à 3,8% en mars 2024). Le marché de l'immobilier a été pénalisé par la forte hausse des taux hypothécaires et des prix élevés. Les données publiées au 1^{er} trimestre 2024 ont révélé le maintien d'une croissance résiliente, tirée par la consommation des ménages.

La croissance en zone Euro a été atone : 0,5% en moyenne sur l'année 2023, après 3,5% en 2022. L'économie a été affectée par le maintien d'une inflation élevée, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages, l'impact du resserrement monétaire de la BCE et l'absence d'impulsion en provenance du commerce extérieur. Parmi les grandes économies, l'Allemagne est la seule à avoir enregistré une croissance négative en 2023 (-0.3%). Celle-ci est affectée par sa forte dépendance passée à l'énergie russe, le poids relativement plus important du secteur manufacturier, qui a continué de se contracter, et son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont la croissance s'est révélée décevante. La croissance a été faible dans les autres pays de la zone Euro et notamment en France (0,9%), dont l'Allemagne est le 1er partenaire commercial, et en Italie (1%). La croissance a été plus dynamique dans les pays périphériques en raison notamment du dynamisme du secteur du tourisme : 2,5% en Espagne, 2,3% au Portugal et 2% en Grèce. Si les chiffres publiés début 2024 ont laissé présager du maintien d'une croissance atone au 1er trimestre, les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprises ont signalé l'amorce d'une reprise au printemps, tirée par les pays périphériques.

Le processus de désinflation s'est poursuivi à un rythme rapide dans un premier temps, avant de s'arrêter par la suite. La forte désinflation a été liée essentiellement à un effet de base important provenant des prix énergétiques. Ces derniers avaient fortement augmenté en 2022, suite au conflit en Ukraine, avant de se replier, ce qui s'est traduit par une forte contribution négative des prix de l'énergie. Par la suite, cette contribution est devenue moins négative, à partir de juillet aux Etats-Unis et à partir de décembre en zone Euro, pour devenir légèrement positive aux Etats-Unis en mars 2024. Cela a ainsi mis fin temporairement au processus de désinflation. Dans le même temps, si les prix de l'alimentation et des biens hors énergie ont continué de ralentir, les prix dans les services ont eu tendance à se stabiliser à un niveau élevé, voire à accélérer aux Etats-Unis, en raison de la persistance de tensions salariales. Dans ce contexte, l'inflation en zone euro s'est établie à 2.4% en mars 2024, après avoir atteint un pic historique à 10.6% en octobre 2022. L'inflation sous-jacente, qui exclut l'alimentation et l'énergie, est ressortie à 2.9% en mars 2024, contre un pic de 5.7% en mars 2023.





L'inflation dans les services s'est stabilisée à 4% à partir de novembre en zone Euro, ce qui a reflété les tensions salariales dans un contexte de faible productivité. Aux Etats-Unis, l'inflation a rapidement ralenti pour s'établir à 3% en juin 2023, contre un pic depuis 40 ans de 9.1% en juin 2022. Par la suite, elle a eu tendance à se raffermir avant de revenir à 3.5% en mars 2024. L'inflation sous-jacente s'est établie quant à elle à 3.8% en mars 2024, contre 6.6% en septembre 2022. Le point préoccupant est venu de la nette accélération de l'inflation dans les services hors énergie et immobilier, à 4.8% en mars contre 3.9% en décembre 2023.

Afin de lutter contre l'inflation, les banques centrales ont rendu leur politique monétaire encore plus restrictive, avant d'opter pour le statu quo par la suite.

La Fed a poursuivi les hausses de taux directeurs entamées en mars 2022, en relevant ses taux de 25 points de base en mai et juillet 2023, pour porter le taux des Fed funds dans la fourchette [5.25%; 5.50%]. La hausse des taux cumulée depuis mars 2022 est de 525 pb. Elle a également continué de réduire les réinvestissements des remboursements d'obligations arrivant à échéance qu'elle détient à son bilan. Alors que la banque centrale insistait sur le maintien de taux élevés pour longtemps, le ton s'est infléchi à partir du mois de novembre. Lors de la réunion de décembre, Jerome Powell, le président de la Fed, a créé la surprise en déclarant que des discussions avaient porté sur le moment auquel il serait opportun d'assouplir la politique monétaire. Les membres du FOMC ont également revu en baisse leurs anticipations de taux en décembre 2023 : 3 baisses de taux sont attendues en 2024, alors qu'en septembre ils anticipaient une dernière hausse de taux fin 2023 (qui n'a pas eu lieu), suivie de 2 baisses en 2024. Ces anticipations ont été confirmées en mars 2024 alors que la Fed a revu en nette hausse ses perspectives de croissance et dans une moindre mesure d'inflation sous-jacente. La Fed a également indiqué qu'une modération du rythme de resserrement quantitatif (QT) serait très rapidement annoncée.

La BCE a également poursuivi ses hausses de taux pour faire face à une inflation comme devant rester « beaucoup trop forte, trop longtemps ». Elle a ainsi relevé le taux de dépôt de 100 pb sur l'année (+25 pb en mai, juin, juillet et septembre 2023) pour le ramener à 4% en septembre 2023, un plus haut historique, totalisant 450 points de base de hausses de taux depuis juillet 2022. En décembre, contrairement à la Fed, Christine Lagarde a déclaré que des baisses de taux n'avaient pas été discutées et que cela était totalement prématuré compte tenu de la persistance de tensions sur les prix domestiques. En mars 2024, la BCE a opté pour le statu quo pour la 4ème réunion consécutive. Elle a indiqué attendre davantage de données, notamment les résultats des négociations salariales de printemps, pour être plus confiante dans la poursuite de la convergence de l'inflation vers la cible de 2% à moyen terme et pouvoir ainsi baisser ses taux. Malgré le statu quo sur les taux directeurs depuis octobre, la politique monétaire est devenue plus restrictive en raison de la poursuite de la réduction de la taille du bilan de la BCE. Celle-ci s'opère au travers des remboursements des opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO) et de la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP depuis juillet 2023. En décembre, la BCE a annoncé qu'elle allait réduire de moitié ses réinvestissements de tombées dans le cadre du PEPP à partir de juillet 2024 (de 7,5 milliards d'euros par mois) et y mettre un terme à la fin de l'année.





MARCHES FINANCIERS

Les marchés obligataires souverains ont connu trois phases distinctes sur l'année écoulée.

Dans le sillage des taux américains, les taux obligataires souverains mondiaux ont augmenté jusqu'à la mi-octobre 2023. Cela a résulté de l'adoption de politique monétaire plus restrictive qu'attendu par les marchés et de la rhétorique des banquiers centraux insistant sur le maintien de taux élevés pendant longtemps, pour lutter contre une inflation trop forte. Les tensions ont été beaucoup plus marquées sur les taux américains : le taux 10 ans a augmenté de 150 pb, entre le 31 mars et 19 octobre 2023, pour s'établir à 5%, un plus haut depuis juillet 2007. Le taux 10 ans allemand a pour sa part frôlé les 3% (2.9% le 19 octobre), un plus haut depuis juillet 2011, lors de la crise de la dette souveraine, soit une hausse de 65 pb par rapport à la fin mars 2023. Le taux 10 ans français a augmenté de 75 pb pour atteindre 3.5%, le 19 octobre, à comparer à 2.8%, le 31 mars 2023.

La dynamique s'est totalement inversée à la fin de l'année 2023, un rallye s'opérant sur les marchés obligataires. Un ralentissement plus rapide que prévu de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique et un changement de ton des banques centrales en ont été à l'origine. En laissant entendre qu'elles avaient probablement terminé leur cycle de hausse de taux, les marchés ont anticipé des baisses rapides de ces derniers. Ces anticipations se sont accentuées en décembre suite à la réunion de la Fed et aux déclarations de Jerome Powell validant ces attentes. Le taux 10 ans américain a ainsi fortement baissé (-110 pb par rapport au 19 octobre) pour revenir, le 29 décembre 2023, au niveau de la fin 2022, à 3,9%. Le taux 10 ans allemand s'est également fortement détendu sur cette période (-90 pb), pour clôturer à 2%, le 29 décembre 2023, et le taux 10 ans français a baissé de 100 pb pour revenir à 2.6% fin 2023.

Les taux souverains se sont de nouveau tendus au cours du 1^{er} trimestre 2024. Une inflation plus forte qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique et des chiffres américains attestant d'une croissance et d'un marché de l'emploi plus robustes que prévu en ont été à l'origine. Les investisseurs ont ainsi revu en nette baisse les perspectives d'assouplissement monétaire de la part de la Fed. Le taux 10 ans américain a ainsi cloturé, le 29 mars 2024, à 4,2%, soit une hausse de 73 pb sur l'année écoulée. Les taux 10 ans allemand et français se sont tendus dans le sillage des taux américains pour revenir, fin mars 2024, sur les niveaux atteints un an auparavant, à 2,3% et 2,8% respectivement.

Les spreads des pays périphériques se sont détendus sur l'année écoulée en dépit de la fin des réinvestissements des tombées de la BCE, dans le cadre de l'APP, et de fortes émissions de la part des gouvernements. La poursuite des réinvestissements des tombées dans le cadre du PEPP, en y apportant une certaine flexibilité si nécessaire, a été un facteur déterminant du resserrement des spreads. Les investisseurs ont également été rassurés par la décision de la BCE de réduire ces réinvestissements qu'à partir de juillet 2024. En outre, la moindre présence de la BCE sur les marchés obligataires a été plus que compensée par les achats des investisseurs étrangers et des ménages, plus particulièrement en Italie compte tenu du succès des émissions BTP Valore. Les investisseurs ont voulu « locker » des taux plus élevés, avant que les Banques centrales ne commencent à baisser leurs taux directeurs. Le spread italien s'est ainsi resserré de 40 pb sur l'année, pour revenir à 138 pb, le 29 mars 2024, le spread portugais de 13 pb, pour revenir à 70 pb, et le spread espagnol de 15 pb, pour clôturer à 86 pb. La performance a été plus forte pour la Grèce avec un resserrement du spread de 80 pb, pour revenir à 108 pb, bien inférieur à celui de l'Italie. Cela a résulté du retour de la dette souveraine grecque en catégorie investissement de qualité (IG) par les agences de notation S&P et Fitch et de son intégration dans les indices obligataires début 2024. Les dérapages budgétaires enregistrés par la France et l'Italie en 2023 ont toutefois contribué à un léger écartement des spreads courant mars.





Quelle a été la politique de gestion dans ce contexte ?

Le fonds a un profil défensif dans sa catégorie avec des investissements de haute qualité crédit à moins de 6 mois. La WAL du fonds a progressé sur l'exercice en raison de spreads attractifs sur la partie 3-6 mois. Notre WAL va continuer d'évoluer proche des 80 jours avec toujours une maturité maximale des titres à 6 mois (hors put 24h).

Nous avons décidé de couvrir tous nos investissements taux fixe dans le contexte inflationniste et de remontée de taux. La WAM du fonds a donc évolué proche de 5 jours avec des investissements indexés contre Estr ou des taux fixes avec swaps de taux. Nous réaugmentons progressivement notre poche taux fixe compte tenu des baisses à attendre côté BCE sur l'année afin de bénéficier de rendements attractifs. La WAM est donc amené à augmenter sur l'année 2024.

Voici en détail les performances des différentes parts :

• 4071 - 000OM7 : Ostrum SRI Cash

	perfs	bench	
FR0010529743	3.75%	3.71%	
FR0010392951	3.76%	3.71%	
FR0010492728	3.66%	3.71%	
FR0010579805	3.68%	3.71%	
FR0010622480	3.67%	3.71%	
FR0010622514	3.67%	3.71%	
FR0010622639	3.68%	3.71%	
FR0011221936	3.69%	3.71%	
FR0012750461	3.73%	3.71%	
FR0013188752	3.73%	3.71%	
FR001400HDS0	2.52%	2.72%	du 18.07.2023 au 27.03.2024
FR001400HDP6	2.51%	2.72%	du 18.07.2023 au 27.03.2024

A noter que le fonds a renouvelé fin 2022 son label ESG V2 avec des critères supplémentaires tels que le suivi de l'intensité carbone des émetteurs et le pourcentage d'émetteurs ayant une politique anti-corruption.

Le fonds est labellisé ISR, chaque investissement est évalué en intégrant les critères de gouvernance responsable, de gestion durable des ressources, de transition énergétique et économique, et de développement des territoires.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.





b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KBC BANK NV 130423 FIX 0.0	449 963 502,96	450 000 000,00
KBC BANK 140224 FIX 0.0	399 956 560,28	400 000 000,00
KBC BANK 230124 FIX 0.0	399 956 560,27	400 000 000,00
KBC BANK NV 061223 FIX 0.0	399 956 560,27	400 000 000,00
KBC BANK NV 161023 FIX 0.0	399 869 709,12	400 000 000,00
KBC BANK NV 120423 FIX 0.0	349 971 613,41	350 000 000,00
KBC BANK 170124 FIX 0.0	349 961 990,24	350 000 000,00
KBC BANK NV 060423 FIX 0.0	299 975 668,64	300 000 000,00
KBC BANK NV 110523 FIX 0.0	299 973 752,30	300 000 000,00
KBC BANK NV 110423 FIX 0.0	299 878 382,66	300 000 000,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Modification de la méthode de comptabilisation du FCP : dorénavant les revenus seront comptabilisés selon la méthode des coupons courus et non plus selon la méthode des coupons encaissés.

Création de deux nouvelles catégories de parts : Part N réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires et une Part R tout souscripteur.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : <u>ClientServicingAM@natixis.com</u>





- Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR
- a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00 o Emprunt de titres : 0,00 o Prises en pensions : 0,00 o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 2 403 820 892,52

o Change à terme : 20 020 892,52

o Future: 0,00 o Options: 0,00

o Swap: 2 383 800 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE EUREX CLEARING AG SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.





c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	238 000,00
Total	238 000,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

^(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	3 298 914,05
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	3 298 914,05
. Frais opérationnels directs	43 601,78
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	43 601,78

^(*) Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.





- c) Informations sur les risques
- Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.





d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.





■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique. La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible

sur son site internet: https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.





La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.





- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.





Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.





Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.





Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.





Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.





Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation1:

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
- o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
- o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.





o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.





Rémunération versée au titre du dernier exercice

<u>Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires</u> :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés: 336

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

Cadres supérieurs : 2 777 750 €
Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés: 32





■ Politique de rémunération de la société de gestion délégataire

1. PREAMBULE

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. PRINCIPES GENERAUX

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.





La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

2.1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.





Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

2.2. Composantes de la rémunération

Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.





Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.





Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

3. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

3.1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).





Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

3.2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés.





Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'actribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

4. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des Ressources Humaines d'Ostrum Asset Management.

La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.





Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
- O Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
- O Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
- O Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments cidessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants³.

La rémunération du Directeur général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management, voir le Règlement intérieur du Comité des Nominations et des Rémunérations.

³ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.





In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 33 136 152 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 14 108 065 €

Effectifs concernés: 412

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 19 510 380 €

- Cadres supérieurs : 4 731 500 €

- Membres du personnel : 14 778 880 €

Effectifs concernés: 97





3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : http://www.im.natixis.com.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.





4. Rapport du commissaire aux comptes



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone: + 33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

OSTRUM SRI CASH

Fonds Commun de Placement Société de Gestion : Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 27 mars 2024	

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI CASH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI CASH constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 27 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 mars 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

Deloitte.

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE





a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 27/03/2024 EN EUR

	27/03/2024	30/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 979 807 667,49	8 773 389 005,70
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	700 866 314,63	794 758 411,76
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	700 866 314,63	794 758 411,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	8 966 481 155,64	7 628 125 526,93
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	8 966 481 155,64	7 628 125 526,93
Titres de créances négociables	8 966 481 155,64	7 628 125 526,93
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	311 626 980,75	349 959 285,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	311 626 980,75	349 959 285,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	833 216,47	545 781,51
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	833 216,47	545 781,51
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	20 263 638,59	117 340,00
Opérations de change à terme de devises	20 020 892,52	0,00
Autres	242 746,07	117 340,00
COMPTES FINANCIERS	8 998 750,78	839 900 937,53
Liquidités	8 998 750,78	839 900 937,53
TOTAL DE L'ACTIF	10 009 070 056,86	9 613 407 283,23





■ BILAN PASSIF AU 27/03/2024 EN EUR

	27/03/2024	30/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 637 350 556,19	9 583 383 375,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	19 281 530,10	-12 334 325,82
Résultat de l'exercice (a,b)	330 513 112,00	41 012 386,22
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	9 987 145 198,29	9 612 061 436,19
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	28 241,29	282 087,68
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	28 241,29	282 087,68
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	28 241,29	282 087,68
DETTES	21 896 617,28	1 063 759,36
Opérations de change à terme de devises	19 807 347,23	0,00
Autres	2 089 270,05	1 063 759,36
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10 009 070 056,86	9 613 407 283,23

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice





■ HORS-BILAN AU 27/03/2024 EN EUR

	27/03/2024	30/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.FIX/2.0115	0,00	20 176 985,00
OIST /2.23% 15/05/23	0,00	100 847 681,89
OISEST/0./FIX/2.7502	0,00	100 568 208,06
OISEST/0/FIX/2.7562	0,00	50 276 493,99
OISEST/0./FIX/2.6197	0,00	50 239 115,28
OISEST/0./FIX/2.8367	0,00	17 084 850,40
OISEST/0/FIX/2.84	0,00	10 049 380,85
OISEST/0.0/FIX/3.936	150 000 000,00	0,00
OISEST/0./FIX/3.8547	4 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/1.769	0,00	5 043 650,94
OISEST/0.0/FIX/1.881	0,00	9 079 374,95
OISEST/0.0/FIX/1.87	0,00	50 405 867,85
OISEST/0.0/FIX/2.196	0,00	25 214 049,06
OISEST/0.0/FIX/2.233	0,00	4 033 891,28
OISEST/0.0/FIX/2.182	0,00	25 191 701,63
OISEST/0.0/FIX/2.174	0,00	25 189 908,23
OISEST/0.0/FIX/2.068	0,00	25 176 358,23
OISEST/0.0/FIX/2.281	0,00	50 409 716,46
OISEST/0.0/FIX/2.349	0,00	25 200 571,54
OISEST/0.0/FIX/2.348	0,00	10 080 038,62
OISEST/0.0/FIX/2.312	0,00	100 800 235,44
OISEST/0.0/FIX/2.36	0,00	45 350 516,68
OISEST/0.0/FIX/2.206	0,00	100 665 577,11
OISEST/0.0/FIX/2.306	0,00	50 356 978,54
OISEST/0.0/FIX/2.241	0,00	50 328 749,75
FIX/2.5138/OISEST/0.	0,00	25 142 824,58
OISEST/0.0/FIX/2.409	0,00	50 293 230,50
OISEST/0.0/FIX/2.413	0,00	15 086 540,70
OISEST/0.0/FIX/2.282	0,00	5 027 001,90
OISEST/0.0/FIX/2.594	0,00	20 117 888,10
OISEST/0.0/FIX/2.447	0,00	60 338 124,30
OISEST/0.0/FIX/2.710	0,00	10 060 744,05
OISEST/0.0/FIX/2.709	0,00	150 905 310,75
OISEST/0.0/FIX/2.470	0,00	40 221 292,60
OISEST/0.0/FIX/2.354	0,00	28 144 459,65
OISEST/0.0/FIX/2.349	0,00	50 258 013,67
OISEST/0.0/FIX/2.35	0,00	3 015 480,82
OISEST/0.0/FIX/2.505	0,00	40 217 689,68





■ HORS-BILAN AU 27/03/2024 EN EUR

	27/03/2024	30/03/2023
OISEST/0.0/FIX/2.740	0,00	30 174 487,26
OISEST/0.0/FIX/2.397	0,00	4 522 500,36
OISEST/0.0/FIX/2.401	0,00	4 522 554,36
OISEST/0.0/FIX/2.426	0,00	65 315 372,18
OISEST/0.0/FIX/2.427	0,00	10 550 944,74
OISEST/0.0/FIX/2.425	0,00	11 053 381,68
OISEST/0.0/FIX/2.728	0,00	50 286 443,99
OISEST/0.0/FIX/2.737	0,00	23 128 521,23
OISEST/0.0/FIX/2.408	0,00	4 019 395,52
OISEST/0.0/FIX/2.747	0,00	10 055 167,69
OISEST/0.0/FIX/2.425	0,00	23 110 670,70
OISEST/0.0/FIX/2.471	0,00	6 530 364,67
OISEST/0.0/FIX/2.478	0,00	10 046 134,38
OISEST/0.0/FIX/2.538	0,00	31 133 040,12
OISEST/0.0/FIX/2.77	0,00	25 116 440,42
OISEST/0.0/FIX/2.553	0,00	60 259 177,00
OISEST/0.0/FIX/2.405	0,00	10 039 675,24
OISEST/0.0/FIX/2.406	0,00	39 154 733,45
OISEST/0.0/FIX/2.683	0,00	16 573 153,15
OISEST/0.0/FIX/2.575	0,00	50 209 685,47
OISEST/0.0/FIX/2.592	0,00	40 165 388,23
OISEST/0.0/FIX/2.832	0,00	40 174 828,23
OISEST/0.0/FIX/2.592	0,00	10 041 247,06
OISEST/0.0/FIX/2.579	0,00	10 040 466,69
OISEST/0.0/FIX/2.723	0,00	50 211 333,44
OISEST/0.0/FIX/2.92	0,00	75 316 493,83
OISEST/0.0/FIX/2.661	0,00	30 113 757,25
OISEST/0.0/FIX/2.674	0,00	10 036 610,68
OISEST/0.0/FIX/2.819	0,00	35 131 042,36
OISEST/0.0/FIX/2.675	0,00	11 040 249,74
OISEST/0.0/FIX/2.707	0,00	75 252 859,69
OISEST/0.0/FIX/2.598	0,00	5 016 257,31
OISEST/0.0/FIX/2.848	0,00	14 048 026,48
OISEST/0.0/FIX/3.055	0,00	10 032 445,93
OISEST/0.0/FIX/2.969	0,00	50 165 879,67
OISEST/0.0/FIX/2.509	0,00	12 036 067,10
OISEST/0.0/FIX/3.104	0,00	25 068 833,65
OISEST/0.0/FIX/2.782	0,00	4 513 290,06
OISEST/0.0/FIX/3.161	0,00	50 113 705,56
OISEST/0.0/FIX/3.075	0,00	10 022 378,22
OISEST/0.0/FIX/3.17	0,00	50 102 591,11
OISEST/0.0/FIX/2.545	0,00	97 714 799,24





■ HORS-BILAN AU 27/03/2024 EN EUR

	27/03/2024	30/03/2023
OISEST/0.0/FIX/2.548	0,00	6 013 218,42
OISEST/0.0/FIX/2.714	0,00	15 034 921,04
OISEST/0.0/FIX/2.548	0,00	4 008 812,28
OISEST/0.0/FIX/2.861	0,00	2 505 880,17
OISEST/0.0/FIX/2.578	0,00	58 125 372,32
OISEST/0.0/FIX/2.876	0,00	8 519 317,03
OISEST/0.0/FIX/2.888	0,00	26 056 961,99
OISEST/0.0/FIX/2.891	0,00	105 229 408,81
OISEST/0.0/FIX/2.891	0,00	4 008 739,38
OISEST/0.0/FIX/2.892	0,00	8 518 562,69
OISEST/0.0/FIX/2.582	0,00	15 031 407,69
OISEST/0.0/FIX/2.595	0,00	18 036 469,28
OISEST/0.0/FIX/2.590	0,00	5 010 130,36
OISEST/0.0/FIX/2.638	0,00	23 042 359,45
OISEST/0.0/FIX/3.300	0,00	40 041 828,61
OISEST/0.0/FIX/2.636	0,00	50 092 085,76
OISEST/0.0/FIX/2.936	0,00	18 033 420,88
OISEST/0.0/FIX/2.575	0,00	20 036 034,31
OISEST/0.0/FIX/2.948	0,00	13 023 048,48
OISEST/0.0/FIX/2.784	0,00	50 089 611,96
OISEST/0.0/FIX/2.782	0,00	150 267 635,88
OISEST/0.0/FIX/2.690	0,00	10 017 252,39
OISEST/0.0/FIX/2.778	0,00	15 026 598,59
OISEST/0.0/FIX/2.776	0,00	15 026 568,59
OISEST/0.0/FIX/2.669	0,00	2 504 088,74
OISEST/0.0/FIX/2.795	0,00	25 042 837,36
OISEST/0.0/FIX/2.711	0,00	8 012 677,62
OISEST/0.0/FIX/2.795	0,00	100 170 749,44
OISEST/0.0/FIX/2.754	0,00	5 006 885,93
OISEST/0.0/FIX/2.755	0,00	7 510 328,89
OISEST/0.0/FIX/3.019	0,00	2 002 504,37
OISEST/0.0/FIX/2.615	0,00	5 007 668,51
OISEST/0.0/FIX/3.112	0,00	11 012 322,04
OISEST/0.0/FIX/2.75	0,00	4 005 217,62
OISEST/0.0/FIX/2.785	0,00	25 032 935,15
OISEST/0.0/FIX/2.94	0,00	25 032 340,78
OISEST/0.0/FIX/2.875	0,00	7 011 960,42
OISEST/0.0/FIX/3.047	0,00	50 080 731,56
OISEST/0.0/FIX/2.871	0,00	10 016 696,31
OISEST/0.0/FIX/2.818	0,00	40 073 345,24
OISEST/0.0/FIX/2.797	0,00	40 063 825,24
OISEST/0.0/FIX/2.797	0,00	19 130 476,55





■ HORS-BILAN AU 27/03/2024 EN EUR

	27/03/2024	30/03/2023
OISEST/0.0/FIX/2.962	0,00	30 043 428,93
OISEST/0.0/FIX/2.775	0,00	20 022 283,64
OISEST/0.0/FIX/3.213	0,00	15 010 847,73
OISEST/0.0/FIX/2.853	0,00	10 012 438,92
OISEST/0.0/FIX/3.204	0,00	50 041 044,58
OISEST/0.0/FIX/2.690	0,00	13 014 679,37
OISEST/0.0/FIX/2.754	0,00	15 014 007,62
OISEST/0.0/FIX/2.869	0,00	28 032 279,55
OISEST/0.0/FIX/2.918	0,00	20 018 289,85
OISEST/0.0/FIX/2.918	0,00	17 015 529,37
OISEST/0.0/FIX/2.918	0,00	100 091 349,25
OISEST/0.0/FIX/2.920	0,00	50 045 474,63
OISEST/0.0/FIX/3.112	0,00	50 040 847,00
OISEST/0.0/FIX/2.947	0,00	23 012 497,41
OISEST/0.0/FIX/2.956	0,00	10 005 293,66
OISEST/0.0/FIX/2.967	0,00	50 148 235,28
OISEST/0.0/FIX/3.099	0,00	75 037 063,94
OISEST/0.0/FIX/3.165	0,00	10 000 867,84
OISEST/0.0/FIX/3.193	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.962	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.961	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.959	150 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.959	60 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.956	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.955	4 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.948	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.930	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.931	11 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.932	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.894	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.894	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.897	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.892	70 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.893	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.888	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.895	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.906	22 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.770	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.758	23 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.774	3 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.770	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.774	20 000 000,00	0,00





■ HORS-BILAN AU 27/03/2024 EN EUR

	27/03/2024	30/03/2023
OISEST/0.0/FIX/3.785	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.788	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	22 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.873	26 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.698	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.698	75 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.736	34 100 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.873	22 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.703	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.692	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.814	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.881	19 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.720	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.878	10 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.880	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.716	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.826	4 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.796	11 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.885	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.886	49 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.878	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.725	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.832	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.886	4 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.722	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.892	4 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.886	10 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.820	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.887	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.824	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.858	17 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.818	17 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.885	16 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.861	35 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.886	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.763	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.724	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.675	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.852	19 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.860	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	21 000 000,00	0,00





■ HORS-BILAN AU 27/03/2024 EN EUR

	27/03/2024	30/03/2023
OISEST/0.0/FIX/3.694	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.855	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.841	2 700 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.840	7 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.849	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.810	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.871	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.865	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.866	11 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.866	3 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.870	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.736	32 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.787	7 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	10 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.864	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.716	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.871	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.795	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.879	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.750	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.752	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.885	3 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.890	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.846	4 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.819	16 500 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		





■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 27/03/2024 EN EUR

	27/03/2024	30/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20 740 739,73	4 788 507,37
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	9 851 851,58	953 788,18
Produits sur titres de créances	314 353 028,39	42 240 935,28
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 298 914,05	105 323,76
Produits sur instruments financiers à terme	2 680 903,65	3 403 714,32
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	350 925 437,40	51 492 268,91
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	43 601,78	169 150,02
Charges sur instruments financiers à terme	-1 212 768,88	523 132,08
Charges sur dettes financières	182,87	2 074 281,21
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	-1 168 984,23	2 766 563,31
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	352 094 421,63	48 725 705,60
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	13 002 194,73	7 029 803,61
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	339 092 226,90	41 695 901,99
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-8 579 114,90	-683 515,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	330 513 112,00	41 012 386,22





b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 31 mars 2023 au 27 mars 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés.
- Zone Europe : cours d'ouverture J.
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.





Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.





Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour.
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J).
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.





Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010392951 - Part OSTRUM SRI CASH M: Taux de frais maximum de 0,30% TTC

FR0011221936 - Part OSTRUM SRI CASH G1: Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0010622639 - Part OSTRUM SRI CASH P: Taux de frais maximum de 0,60% TTC

FR0010622514 - Part OSTRUM SRI CASH C-NPF: Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0010579805 - Part OSTRUM SRI CASH T: Taux de frais maximum de 0,60% TTC

FR0010529743 - Part OSTRUM SRI CASH I: Taux de frais maximum de 0,30% TTC

FR0010492728 - Part OSTRUM SRI CASH E : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0013188752 - Part OSTRUM SRI CASH Z2: Taux de frais maximum de 0,30% TTC

FR0012750461 - Part OSTRUM SRI CASH Z: Taux de frais maximum de 0,30% TTC

FR0010622480 - Part OSTRUM SRI CASH D-NPF: Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR001400HDP6 - Part OSTRUM SRI CASH R: Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR001400HDS0 - Part OSTRUM SRI CASH N: Taux de frais maximum de 0,50% TTC

Commission de surperformance :

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « J/J-1 », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre la performance au jour le jour de chaque catégorie de part du FCP et son indicateur de référence, sur la période de référence considérée.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé cours de clôture, libellé en euro.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, at à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sousperformance. Elle est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre :

Lors de la clôture de l'exercice comptable précédent si des commissions de surperformance ont été prélevées sur cette clôture ;

- Ou à défaut, une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule,
- Ou à défaut, à la date de lancement du fonds.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er avril 2022.





Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er avril au 31 mars.

2/ La fréquence de cristallisation : la cristallisation des commissions de surperformance consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période de référence, la performance, positive, négative ou nulle, de la part I du fonds (nette des frais de gestion fixes) est supérieure à l'indicateur de référence, positif, négatif ou nul, la commission de surperformance sera égale à 20% TTC de la différence.

A l'inverse, si, sur la période de référence, la performance de la part I du fonds (nette des frais de gestion fixes) est inférieure à l'indicateur de référence, la commission de surperformance sera nulle.

Ainsi, si la performance de la part I du fonds (nette des frais de gestion fixes) entre deux valeurs liquidatives consécutives est supérieure à l'indicateur de référence, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative de la catégorie de parts concernée.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, si la performance de la part I du fonds est supérieure à celle de l'indicateur de référence lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le fonds enregistre une performance négative pour autant que le fonds surperforme son indice de référence

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.





Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM SRI CASH C-NPF	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CASH D-NPF	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part OSTRUM SRI CASH E	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CASH G1	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CASH I	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CASH M	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part OSTRUM SRI CASH N	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CASH P	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CASH R	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CASH T	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CASH Z	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part OSTRUM SRI CASH Z2	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion





■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 27/03/2024 EN EUR

	27/03/2024	30/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	9 612 061 436,19	10 276 358 996,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	52 073 909 291,03	58 174 023 317,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-52 068 118 269,04	-58 914 057 705,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 482 686,09	4 314 960,11
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-42 309,84	-17 221 752,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	17 820,82	81 746,74
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-378 831,90	-372 734,54
Différences de change	-9 722,92	176,81
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-27 054 226,18	47 063 686,79
Différence d'estimation exercice N	11 478 122,66	38 532 348,84
Différence d'estimation exercice N-1	-38 532 348,84	8 531 337,95
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	137 202,17	174 892,41
Différence d'estimation exercice N	400 896,00	263 693,83
Différence d'estimation exercice N-1	-263 693,83	-88 801,42
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	339 092 226,90	41 695 901,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	37 047 894,97 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	9 987 145 198,29	9 612 061 436,19

^{(*) 30/03/2023 :} Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

^{(**) 27/03/2024 :} La somme de 37 047 894,97 euros correspond au passage de la méthode du coupon encaissé à la méthode du coupon couru.





■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	661 713 185,61	6,63
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	39 153 129,02	0,39
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	700 866 314,63	7,02
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	5 278 136 592,20	52,85
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	3 688 344 563,44	36,93
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	8 966 481 155,64	89,78
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	2 383 800 000,00	23,87
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	2 383 800 000,00	23,87
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	39 153 129,02	0,39	661 713 185,61	6,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	5 701 257 483,62	57,09	3 265 223 672,02	32,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 998 750,78	0,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 383 800 000,00	23,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00





■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	297 973 385,69	2,98	402 892 928,94	4,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	5 451 943 964,02	54,59	3 514 537 191,62	35,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 998 750,78	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	1 742 300 000,00	17,45	641 500 000,00	6,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	19 781 846,70	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	19,20	0,00	5 920,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	19 807 347,23	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00





■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	27/03/2024
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	20 020 892,52
	Collatéraux	189 197,26
	Autres créances	53 548,81
TOTAL DES CRÉANCES		20 263 638,59
DETTES		
	Vente à terme de devise	19 807 347,23
	Frais de gestion fixe	1 269 665,41
	Frais de gestion variable	581 604,64
	Collatéraux	238 000,00
TOTAL DES DETTES		21 896 617,28
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 632 978,69





■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

Parts rachetées durant l'exercice		En parts	En montant
Parts rachetées durant l'exercice	Part OSTRUM SRI CASH C-NPF		
Solde net des souscriptions/rachats 1 980 018,22856 609 158 050,7	Parts souscrites durant l'exercice	3 691 276,18128	1 136 328 188,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 3 623 710,49007	Parts rachetées durant l'exercice	-1 711 257,95272	-527 170 137,81
Part OSTRUM SRI CASH D-NPF 98 023,79499 20 734 885,1 Parts rachetées durant l'exercice -35 685,70881 -7 549 125,0 Solde net des souscriptions/rachats 62 338,08618 13 185 760,1 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 124 951,51883 Part OSTRUM SRI CASH E Parts souscrites durant l'exercice 8 996,14789 64 321 919,0 Parts rachetées durant l'exercice -5 111,62625 -36 601 352,5 Solde net des souscriptions/rachats 3 884,52164 27 720 566,5 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 7 466,15605 Part OSTRUM SRI CASH G1 85,00000 86 142,2 Parts souscrites durant l'exercice 85,00000 86 142,2 Parts rachetées durant l'exercice -134,18848 -134,397,1 Solde net des souscriptions/rachats 49,18848 -48 254,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 75,00000 25 59 888,62946 28 172 491 128,2 Parts souscrites durant l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 2018 75,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508	Solde net des souscriptions/rachats	1 980 018,22856	609 158 050,73
Parts souscrites durant l'exercice 98 023,79499 20 734 885,1 Parts rachetées durant l'exercice -35 685,70881 -7 549 125,0 Solde net des souscriptions/rachats 62 338,08618 13 185 760,1 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 124 951,51883 Part OSTRUM SRI CASH E Parts souscrites durant l'exercice 8 996,14789 64 321 919,0 Parts rachetées durant l'exercice -5 111,62625 -36 601 352,5 Solde net des souscriptions/rachats 3 884,52164 27 720 566,5 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 7 466,15605 Part OSTRUM SRI CASH G1 Parts souscrites durant l'exercice 85,00000 86 142,2 Parts rachetées durant l'exercice -134,18848 -134 397,1 Solde net des souscriptions/rachats -49,18848 -48 254,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 75,00000 Part OSTRUM SRI CASH I Parts souscrites durant l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice -2 709 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 42 077 33,75700 Part OSTRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Part STRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats -5 943 546,2 Solde net des souscriptions/rachats -5 943 546,2 Solde net des souscriptions/rachats -5 943 546,2 Solde net des souscriptions/rachats -6 5 109,57304 632 327 639,6	Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 623 710,49007	
Parts rachetées durant l'exercice -35 685,70881 -7 549 125,0 Solde net des souscriptions/rachats 62 338,08618 13 185 760,1 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 124 951,51883 Part OSTRUM SRI CASH E Parts souscrites durant l'exercice 8 996,14789 64 321 919,0 Parts rachetées durant l'exercice -5 111,62625 -36 601 352,5 Solde net des souscriptions/rachats 3 884,52164 27 720 566,5 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 7 466,15605 Part OSTRUM SRI CASH G1 Parts souscrites durant l'exercice 85,00000 86 142,2 Parts rachetées durant l'exercice -134,18848 -134 397,1 Solde net des souscriptions/rachats -49,18848 -48 254,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Part STRUM SRI CASH I 2 25 59 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à l	Part OSTRUM SRI CASH D-NPF		
Solde net des souscriptions/rachats 62 338,08618 13 185 760,1	Parts souscrites durant l'exercice	98 023,79499	20 734 885,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 124 951,51883	Parts rachetées durant l'exercice	-35 685,70881	-7 549 125,00
Part OSTRUM SRI CASH E Parts souscrites durant l'exercice 8 996,14789 64 321 919,0 Parts rachetées durant l'exercice -5 111,62625 -36 601 352,5 Solde net des souscriptions/rachats 3 884,52164 27 720 566,5 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 7 466,15605 Part OSTRUM SRI CASH G1 Parts souscrites durant l'exercice 85,00000 86 142,2 Parts rachetées durant l'exercice -134,18848 -134 397,1 Solde net des souscriptions/rachats -49,18848 -48 254,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 75,00000 Part OSTRUM SRI CASH I Parts souscrites durant l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice -2 709 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 42 007 019,94132 20 189 759 185,9 Part OSTRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Solde net des souscriptions/rachats	62 338,08618	13 185 760,14
Parts souscrites durant l'exercice 8 996,14789 64 321 919,0 Parts rachetées durant l'exercice -5 111,62625 -36 601 352,5 Solde net des souscriptions/rachats 3 884,52164 27 720 566,5 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 7 466,15605 Part OSTRUM SRI CASH G1 Parts souscrites durant l'exercice 85,00000 86 142,2 Parts rachetées durant l'exercice -134,18848 -134 397,1 Solde net des souscriptions/rachats -49,18848 -48 254,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 75,00000 Part OSTRUM SRI CASH I Parts souscrites durant l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice -2 709 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	124 951,51883	
Parts rachetées durant l'exercice	Part OSTRUM SRI CASH E		
Solde net des souscriptions/rachats 3 884,52164 27 720 566,5 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 7 466,15605 Part OSTRUM SRI CASH G1 85,00000 86 142,2 Parts rachetées durant l'exercice -134,18848 -134 397,1 Solde net des souscriptions/rachats -49,18848 -48 254,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 75,00000 Part OSTRUM SRI CASH I 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice 2 2 59 70 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Parts souscrites durant l'exercice	8 996,14789	64 321 919,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 7 466,15605 Part OSTRUM SRI CASH G1 85,00000 86 142,2 Parts souscrites durant l'exercice 85,00000 86 142,2 Parts rachetées durant l'exercice -134,18848 -134 397,1 Solde net des souscriptions/rachats -49,18848 -48 254,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 75,00000 Part OSTRUM SRI CASH I 2559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Parts rachetées durant l'exercice	-5 111,62625	-36 601 352,55
Part OSTRUM SRI CASH G1 85,00000 86 142,2 Parts rachetées durant l'exercice -134,18848 -134 397,1 Solde net des souscriptions/rachats -49,18848 -48 254,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 75,00000 Part OSTRUM SRI CASH I 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice 2 2 709 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Solde net des souscriptions/rachats	3 884,52164	27 720 566,50
Parts souscrites durant l'exercice 85,00000 86 142,2 Parts rachetées durant l'exercice -134,18848 -134 397,1 Solde net des souscriptions/rachats -49,18848 -48 254,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 75,00000 Part OSTRUM SRI CASH I Parts rachetées durant l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice -2 709 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 466,15605	
Parts rachetées durant l'exercice -134,18848 -49,18848 -49,18848 -48 254,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 75,00000 Part OSTRUM SRI CASH I Parts souscrites durant l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice -2 709 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice 2 07 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Part OSTRUM SRI CASH G1		
Solde net des souscriptions/rachats -49,18848 -48 254,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 75,00000 Part OSTRUM SRI CASH I Parts souscrites durant l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice -2 709 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Parts souscrites durant l'exercice	85,00000	86 142,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 75,00000 Part OSTRUM SRI CASH I 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice -2 709 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M 2007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Parts rachetées durant l'exercice	-134,18848	-134 397,13
Part OSTRUM SRI CASH I Parts souscrites durant l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice -2 709 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Solde net des souscriptions/rachats	-49,18848	-48 254,93
Parts souscrites durant l'exercice 2 559 888,62946 28 172 491 128,2 Parts rachetées durant l'exercice -2 709 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M 2007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	75,00000	
Parts rachetées durant l'exercice -2 709 785,91454 -29 813 368 937,2 Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Part OSTRUM SRI CASH I		
Solde net des souscriptions/rachats -149 897,28508 -1 640 877 808,9 Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Parts souscrites durant l'exercice	2 559 888,62946	28 172 491 128,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 420 733,75700 Part OSTRUM SRI CASH M 2007 019,94132 Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Parts rachetées durant l'exercice	-2 709 785,91454	-29 813 368 937,20
Part OSTRUM SRI CASH M Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Solde net des souscriptions/rachats	-149 897,28508	-1 640 877 808,91
Parts souscrites durant l'exercice 2 007 019,94132 20 189 759 185,9 Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	420 733,75700	
Parts rachetées durant l'exercice -1 941 910,36828 -19 557 431 546,2 Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Part OSTRUM SRI CASH M		
Solde net des souscriptions/rachats 65 109,57304 632 327 639,6	Parts souscrites durant l'exercice	2 007 019,94132	20 189 759 185,91
	Parts rachetées durant l'exercice	-1 941 910,36828	-19 557 431 546,27
	Solde net des souscriptions/rachats	65 109,57304	632 327 639,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 315 092,13386	Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	315 092,13386	
Part OSTRUM SRI CASH N	Part OSTRUM SRI CASH N		
Parts souscrites durant l'exercice 1,00000 100,0	Parts souscrites durant l'exercice	1,00000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice 0,00 0,0	Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats 1,00000 100,0	Solde net des souscriptions/rachats	1,00000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice 1,00000	Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	





• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI CASH P		
Parts souscrites durant l'exercice	258 368,31279	844 390 820,26
Parts rachetées durant l'exercice	-109 644,15510	-357 254 672,45
Solde net des souscriptions/rachats	148 724,15769	487 136 147,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	211 620,09559	
Part OSTRUM SRI CASH R		
Parts souscrites durant l'exercice	14 001,00000	1 428 450,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	14 001,00000	1 428 450,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 001,00000	
Part OSTRUM SRI CASH T		
Parts souscrites durant l'exercice	5,00000	16 203,48
Parts rachetées durant l'exercice	-0,91188	-2 951,91
Solde net des souscriptions/rachats	4,08812	13 251,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	132,38653	
Part OSTRUM SRI CASH Z		
Parts souscrites durant l'exercice	137 666,00000	1 373 800 544,03
Parts rachetées durant l'exercice	-149 724,00000	-1 495 757 808,03
Solde net des souscriptions/rachats	-12 058,00000	-121 957 264,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 860,00000	
Part OSTRUM SRI CASH Z2		
Parts souscrites durant l'exercice	26 935,00000	270 551 724,13
Parts rachetées durant l'exercice	-27 160,03204	-272 847 340,69
Solde net des souscriptions/rachats	-225,03204	-2 295 616,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 656,96796	





• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI CASH C-NPF	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH D-NPF	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH G1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00





• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI CASH T	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH Z2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00





■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	27/03/2024
Parts OSTRUM SRI CASH C-NPF	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 682 155,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH D-NPF	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	39 227,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	83 768,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH G1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	126,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,26
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»





■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	27/03/2024
Parts OSTRUM SRI CASH I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 847 581,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	474 837,37
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 870 594,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	743 276,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,21
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»





■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	27/03/2024
Parts OSTRUM SRI CASH R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	968,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	7,83
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH T	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	771,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH Z	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	233 249,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH Z2	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	25 629,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»





- 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS
- 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.





■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

27/03/2024
0,00
0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	27/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
, ,	,

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	27/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			845 200 833,55
	666901971IPA	BPCE (ISSUER) 090924 FIX 0.0	49 123 714,80
	666902054IPA	BPCE (ISSUER) 160924 FIX 0.0	73 630 826,60
	666900690INF	BPCE 020524 OISEST 0.22	152 627 625,00
	666900936INF	BPCE 130524 OISEST 0.19	101 579 119,11
	666900566INF	BPCE 150424 OISEST 0.18	30 575 845,23
	666900938INF	LA BANQUE POSTALE 130524 OISEST 0.16	152 346 728,67
	666901473INF	LA BANQUE POSTALE 250424 OISEST 0.09	50 432 689,99
	666901564IPA	LA BANQUE POSTALE 260724 FIX 0.0	98 725 779,28
	666900993INF	LA BANQUE POSTALE 270524 OISEST 0.16	101 441 774,31
	666901621IPA	LA POSTE 260624 FIX 0.0	17 330 091,45
	666901620IPA	LA POSTE 270524 FIX 0.0	17 386 639,11
OPC			311 626 980,75
	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	311 626 980,75
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 156 827 814,30





■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	27/03/2024	30/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	330 513 112,00	41 012 386,22
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	330 513 112,00	41 012 386,22

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH C-NPF		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	36 799 443,28	2 002 579,71
Total	36 799 443,28	2 002 579,71

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH D-NPF		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	870 276,91	52 359,46
Total	870 276,91	52 359,46

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 755 141,34	101 159,63
Total	1 755 141,34	101 159,63





	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH G1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 537,58	553,20
Total	2 537,58	553,20

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	156 638 676,25	26 412 482,80
Total	156 638 676,25	26 412 482,80

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	107 507 419,77	10 619 911,67
Total	107 507 419,77	10 619 911,67

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1,65	0,00
Total	1,65	0,00





	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 965 192,13	812 571,41
Total	22 965 192,13	812 571,41

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	24 398,42	0,00
Total	24 398,42	0,00

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH T		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 085,05	1 632,00
Total	14 085,05	1 632,00

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH Z		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 376 214,08	929 301,02
Total	3 376 214,08	929 301,02





	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH Z2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	559 725,54	79 835,32
Total	559 725,54	79 835,32





• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	27/03/2024	30/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 281 530,10	-12 334 325,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	19 281 530,10	-12 334 325,82

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH C-NPF		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 187 702,27	-636 136,33
Total	2 187 702,27	-636 136,33

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH D-NPF		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	51 776,27	-16 632,16
Total	51 776,27	-16 632,16

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	104 491,66	-32 134,48
Total	104 491,66	-32 134,48





	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH G1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	149,92	-152,76
Total	149,92	-152,76

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	9 113 309,81	-7 918 229,32
Total	9 113 309,81	-7 918 229,32

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 238 604,65	-3 171 077,03
Total	6 238 604,65	-3 171 077,03

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,17	0,00
Total	0,17	0,00





	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 354 788,96	-258 119,91
Total	1 354 788,96	-258 119,91

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 309,70	0,00
Total	2 309,70	0,00

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH T		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	834,42	-518,27
Total	834,42	-518,27

	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH Z		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	194 807,98	-277 486,85
Total	194 807,98	-277 486,85





	27/03/2024	30/03/2023
Part OSTRUM SRI CASH Z2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	32 754,29	-23 838,71
Total	32 754,29	-23 838,71





■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	30/03/2023	27/03/2024
Actif net Global en EUR	4 492 514 590,33	9 064 800 392,61	10 276 358 996,05	9 612 061 436,19	9 987 145 198,29
Part OSTRUM SRI CASH C- NPF en EUR					
Actif net	336 536 887,74	389 940 045,71	429 641 607,37	495 618 503,59	1 132 703 083,22
Nombre de titres	1 113 949,39538	1 295 334,22271	1 435 653,41869	1 643 692,26151	3 623 710,49007
Valeur liquidative unitaire	302,111	301,034	299,265	301,527	312,581
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,61	-0,57	-1,36	-0,38	0,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,58	-0,50	-0,24	1,21	10,15
Part OSTRUM SRI CASH D- NPF en EUR					
Actif net	18 106 452,17	15 984 702,13	13 781 869,35	12 958 449,55	26 807 891,43
Nombre de titres	87 318,77089	77 362,41516	67 095,42061	62 613,43265	124 951,51883
Valeur liquidative unitaire	207,360	206,621	205,407	206,959	214,546
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,42	-0,39	-0,93	-0,26	0,41
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,40	-0,34	-0,16	0,83	6,96
Part OSTRUM SRI CASH E en EUR					
Actif net	24 918 695,87	20 018 024,12	19 486 957,84	25 036 012,87	54 099 669,04
Nombre de titres	3 558,19909	2 868,45686	2 808,86205	3 581,63441	7 466,15605
Valeur liquidative unitaire	7 003,17	6 978,67	6 937,66	6 990,10	7 245,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-14,32	-13,26	-31,73	-8,97	13,99
Capitalisation unitaire sur résultat	-12,82	-11,17	-5,63	28,24	235,07





■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	30/03/2023	27/03/2024
Part OSTRUM SRI CASH G1 en EUR					
Actif net	999,26	996,14	990,77	124 030,97	77 667,16
Nombre de titres	1,00000	1,00000	1,00000	124,18848	75,00000
Valeur liquidative unitaire	999,26	996,14	990,77	998,73	1 035,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,00	-1,81	-4,51	-1,23	1,99
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,27	-1,31	-0,41	4,45	33,83
Part OSTRUM SRI CASH I en EUR					
Actif net	1 770 985 514,95	5 639 918 645,67	6 749 988 906,33	6 170 704 731,43	4 720 215 021,37
Nombre de titres	163 580,71601	522 632,27346	629 069,83197	570 631,04208	420 733,75700
Valeur liquidative unitaire	10 826,37	10 791,37	10 730,11	10 813,82	11 219,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-22,13	-20,50	-49,06	-13,87	21,66
Capitalisation unitaire sur résultat	-16,56	-14,39	-6,56	46,28	372,29
Part OSTRUM SRI CASH M en EUR					
Actif net	1 371 758 477,08	2 287 066 336,18	2 417 641 842,59	2 471 283 606,85	3 231 959 115,47
Nombre de titres	138 601,73658	231 833,43498	246 468,65121	249 982,56082	315 092,13386
Valeur liquidative unitaire	9 897,12	9 865,12	9 809,12	9 885,82	10 257,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,23	-18,74	-44,87	-12,68	19,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-15,14	-13,15	-6,00	42,48	341,19





■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	30/03/2023	27/03/2024
Part OSTRUM SRI CASH N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	102,53
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	102,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	1,65
Part OSTRUM SRI CASH P en EUR					
Actif net	178 541 133,97	192 252 864,60	190 419 564,71	201 103 296,34	701 535 420,13
Nombre de titres	55 731,59682	60 226,44530	60 004,69809	62 895,93790	211 620,09559
Valeur liquidative unitaire	3 203,58	3 192,16	3 173,41	3 197,39	3 315,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,55	-6,06	-14,52	-4,10	6,40
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,18	-5,32	-2,57	12,91	108,52
Part OSTRUM SRI CASH R en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	1 435 463,52
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	14 001,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	102,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,16
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	1,74





■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	30/03/2023	27/03/2024
Part OSTRUM SRI CASH T en EUR					
Actif net	464 092,43	401 427,27	525 239,80	403 854,17	432 059,11
Nombre de titres	147,16990	127,73639	168,12206	128,29841	132,38653
Valeur liquidative unitaire	3 153,44	3 142,62	3 124,15	3 147,77	3 263,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,44	-5,97	-14,29	-4,03	6,30
Capitalisation unitaire sur résultat	-5,77	-4,82	-2,54	12,72	106,39
Part OSTRUM SRI CASH Z en EUR					
Actif net	756 785 361,65	492 226 334,21	423 341 026,57	216 250 970,99	100 912 714,64
Nombre de titres	76 616,00000	49 994,00000	43 243,00000	21 918,00000	9 860,00000
Valeur liquidative unitaire	9 877,64	9 845,70	9 789,81	9 866,36	10 234,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,19	-18,70	-44,77	-12,66	19,75
Capitalisation unitaire sur résultat	-15,11	-13,13	-5,99	42,39	342,41
Part OSTRUM SRI CASH Z2 en EUR					
Actif net	34 416 975,21	26 991 016,58	31 530 990,72	18 577 979,43	16 966 990,67
Nombre de titres	3 482,55299	2 740,00000	3 219,15109	1 882,00000	1 656,96796
Valeur liquidative unitaire	9 882,68	9 850,73	9 794,81	9 871,40	10 239,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,20	-18,71	-44,77	-12,66	19,76
Capitalisation unitaire sur résultat	-15,12	-13,13	-5,99	42,42	337,80





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Deligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilée PRANCE	Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PRAINCE	•				
CDCEPS 0 06/19/24	réglementé ou assimilé				
TOTAL FRANCE		ELID	3/ 100 000	33 703 444 00	U 55
CODEIS SECURITIES OISEST+0.05% 05-02-25		EUK	34 100 000	•	
CODEIS SECURITIES OISEST+0.05% 05-02-25	3 0 11 12 1 12 11 11 11			33 793 441,00	0,33
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.05% 18-10-24 PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.05% 18-11-24 PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.05% 17-12-24 PURPLE PROTECTED ASSE		ELID	100 000 000	100 600 400 05	1.00
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.05% 18-11-24 EUR 42 000 000 42 646 141,30 0,43 SG ISSUER OISEST+0.08% 17-12-24 EUR 42 000 000 42 646 141,30 0,43 SG ISSUER OISEST+0.03% 02-05-24 EUR 250 000 000 42 646 141,30 0,43 SG ISSUER OISEST+0.03% 02-05-24 EUR 250 000 000 42 646 141,30 16,63 TOTAL LUXEMBOURG 661 713 185,61 6,63 SUEDE VATTENFALL AB 3.25% 18-04-24 EUR 5 200 000 5 5 359 688,02 0,06 TOTAL SUEDE 5 359 688,02 0,06 TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé TOTAL Obligations et valeurs assimilées NEVER 170 100 100 100 100 100 100 100 100 100					,
PURPLE PROTECTED ASSET 0ISEST+0.08% 17-12-24					
SG ISSUER OISEST+0.03% 02-05-24 EUR 250 000 000 258 820 256,67 2,59 TOTAL LUXEMBOURG 661 713 185,61 6,63 SUEDE VATTENFALL AB 3.25% 18-04-24 EUR 5 200 000 5 359 888,02 0,06 TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilée 700 866 314,63 7,02 TOTAL Obligations et valeurs assimilées 700 866 314,63 7,02 Titres de créances Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilée 8 200 000 5 000 000 0.05 ALLEMAGNE EUR 5 000 000 3 990 035,42 0,04 FRESSENIUS MEDICAL CARE AG 190424 FIX 0.0 EUR 4 000 000 3 990 035,42 0,04 FRESSENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 EUR 1 1000 000 11 912 930,77 0,12 FRESSENIUS SE 210624 FIX 0.0 EUR 9 000 000 8 987 141,50 0,09 SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0 EUR 10 000 000 9 938 774,97 0,11 METRO AG 090624 FIX 0.0 EUR 7 500 000 9 938 774,97 0,08 <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td>•</td><td></td></t<>				•	
TOTAL LUXEMBOURG				,	
NATTENFALL AB 3.25% 18-04-24		EUR	250 000 000	•	
VATTENFALL AB 3.25% 18-04-24 EUR 5 200 000 5 359 688,02 0,06 TOTAL SUEDE 5 359 688,02 0,06 TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé 700 866 314,63 7,02 TOTAL Obligations et valeurs assimilées 700 866 314,63 7,02 Titres de créances Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé ALLEMAGNE CONTINENTAL AG 280324 FIX 0.0 EUR 5 000 000 5 000 000,00 0.05 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 190424 FIX 0.0 EUR 1 2000 000 1 1912 930,77 0,12 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 EUR 1 1000 000 3 990 035,42 0,04 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 EUR 1 2000 000 1 1912 930,77 0,12 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 EUR 1 000 000 4 987 141,50 0,09 SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0 EUR 1 000 000 4 987 141,50 0,09 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 5 000 00				661 /13 185,61	6,63
TOTAL SUEDE 5 359 688,02 0,06		EUD	5 000 000	5 050 000 00	0.00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilée (par de créances) Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilée ALLEMAGNE CONTINENTAL AG 280324 FIX 0.0 EUR 5 000 000 5 000 000,00 0,05 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 190424 FIX 0.0 EUR 11 000 000 11 1912 930,77 0,12 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 EUR 11 000 000 11 912 930,77 0,12 FRESENIUS SE 210624 FIX 0.0 EUR 11 000 000 10 895 026,57 0,11 METRO AG 090424 FIX 0.0 EUR 11 000 000 147 271 215,73 1,47 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 150 000 000 147 271 215,73 1,47 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 150 000 000 147 271 215,73 1,47 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,00 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,00 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,00 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,00 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100 000 00 99 38 774,97 0,00 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 100		EUR	5 200 000	•	
TOTAL Obligations et valeurs assimilée TOTAL Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Titres de créances Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé ALLEMAGNE CONTINENTAL AG 280324 FIX 0.0 EUR 5 000 000 5 000 000,00 0,05 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 190424 FIX 0.0 EUR 4 000 000 3 990 035,42 0,04 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 EUR 12 000 000 11 912 930,77 0,12 FRESENIUS SE 210624 FIX 0.0 EUR 11 000 000 10 895 026,57 0,11 METRO AG 090424 FIX 0.0 EUR 11 000 000 8 987 141,50 0,09 SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0 EUR 10 000 000 147 271 215,73 1,47 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 10 000 000 9 938 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 7 500 000 949 87 4408,17 0,08 TOTAL ALLEMAGNE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 5 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 7 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 7 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 7 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 7 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 7 500 000 0 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 7 500 000 0 9 479 772,19 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 0 9 479 772,19 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 0 9 479 772,19 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 0 9 479 772,19 0,07 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 8 000 000 0 9 479 772,19 0,07 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 8 000 000 0 9 479 772,19 0,07 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 8 000 000 0 9 479 772,19 0,07 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 8 000 000 0 9 48 90 1602,64 0,49 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 8 000 000 0 9 9 30 000 000 000 000 000 00				5 359 688,02	0,06
Titres de créances Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé ALLEMAGNE CONTINENTAL AG 280324 FIX 0.0 EUR 5 000 000 5 000 000,00 0,05 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 190424 FIX 0.0 EUR 4 000 000 3 990 035,42 0,04 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 EUR 12 000 000 11 912 930,77 0,12 FRESENIUS SE 210624 FIX 0.0 EUR 9 000 000 8 987 141,50 0,09 SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0 EUR 150 000 000 147 271 215,73 1,47 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 150 000 000 9 938 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 2020424 FIX 0.0 EUR 150 000 000 9 938 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 220424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 9 378 74,79 0,08 AUSTRALIE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 50 000 000 49 778 334,31 0,50 BELGIQUE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 7 000 000 6 987 538,31	marché réglementé ou assimilé			,	·
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé ALLEMAGNE	•			700 866 314,63	7,02
ALLEMAGNE					
CONTINENTAL AG 280324 FIX 0.0 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 190424 FIX 0.0 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 EUR 12 000 000 11 912 930,77 0,12 FRESENIUS SE 210624 FIX 0.0 EUR 11 000 000 10 895 026,57 0,11 METRO AG 090424 FIX 0.0 EUR 9 000 000 8 987 141,50 0,09 SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0 EUR 150 000 000 147 271 215,73 1,47 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 10 000 000 9 938 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 220424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 478 408,17 0,08 TOTAL ALLEMAGNE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 50 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 7 000 000 9 477 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 7 500 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 3 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06					
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 190424 FIX 0.0 FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 EUR 12 000 000 11 912 930,77 0,12 FRESENIUS SE 210624 FIX 0.0 EUR 11 000 000 10 895 026,57 0,11 METRO AG 090424 FIX 0.0 EUR 9 000 000 8 987 141,50 0,09 SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0 EUR 150 000 000 147 271 215,73 1,47 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 10 000 000 9 938 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 220424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 478 408,17 0,08 TOTAL ALLEMAGNE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 BEUR 50 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 7 000 000 6 987 538,31 0,07 BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0.0 EUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06	ALLEMAGNE				
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0 FRESENIUS SE 210624 FIX 0.0 EUR 11 000 000 11 912 930,77 0,12 FRESENIUS SE 210624 FIX 0.0 EUR 11 000 000 10 895 026,57 0,11 METRO AG 090424 FIX 0.0 EUR 9 000 000 8 987 141,50 0,09 SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0 EUR 150 000 000 147 271 215,73 1,47 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 10 000 000 9 938 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 220424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 478 408,17 0,08 TOTAL ALLEMAGNE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 50 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 7 000 000 6 987 538,31 0,07 BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0.0 EUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 12 000 000,00 0,12	CONTINENTAL AG 280324 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 000,00	0,05
FRESENIUS SE 210624 FIX 0.0 METRO AG 090424 FIX 0.0 EUR 9 000 000 8 987 141,50 0,09 SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0 EUR 150 000 000 147 271 215,73 1,47 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 7 500 000 9 938 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 220424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 478 408,17 0,08 TOTAL ALLEMAGNE AUSTRALIE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 50 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 7 000 000 6 987 538,31 0,07 BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0.0 EUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 12 000 000 12 000 000,00 0,12	FRESENIUS MEDICAL CARE AG 190424 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 990 035,42	0,04
METRO AG 090424 FIX 0.0 EUR 9 000 000 8 987 141,50 0,09 SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0 EUR 150 000 000 147 271 215,73 1,47 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 10 000 000 9 938 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 220424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 478 408,17 0,08 AUSTRALIE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 50 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 7 000 000 6 987 538,31 0,07 BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0.0 EUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0	FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310524 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 912 930,77	0,12
SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0 EUR 150 000 000 147 271 215,73 1,47 SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 10 000 000 9 938 774,97 0,10 EUR 7 500 000 7 478 408,17 0,08 205 473 533,13 2,06 AUSTRALIE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 50 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 9 700 000 6 987 538,31 0,50 EELGIQUE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 7 500 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 6 000 000 12 000 000,00 0,12	FRESENIUS SE 210624 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 895 026,57	0,11
SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0 EUR 10 000 000 9 938 774,97 0,10 SCHAEFFLER AG 220424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 478 408,17 0,08 TOTAL ALLEMAGNE 205 473 533,13 2,06 AUSTRALIE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 50 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIE 49 778 334,31 0,50 BELGIQUE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 7 000 000 6 987 538,31 0,07 BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0 EUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06	METRO AG 090424 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 987 141,50	0,09
SCHAEFFLER AG 220424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 478 408,17 0,08 TOTAL ALLEMAGNE 205 473 533,13 2,06 AUSTRALIE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 EUR 50 000 000 49 778 334,31 0,50 TOTAL AUSTRALIE 49 778 334,31 0,50 BELGIQUE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 7 000 000 6 987 538,31 0,07 BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0 EUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 12 000 000,00	SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0	EUR	150 000 000	147 271 215,73	1,47
TOTAL ALLEMAGNE AUSTRALIE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 TOTAL AUSTRALIE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0.0 EUR COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR BUR TOTAL AUSTRALIE BOTO 0000 EUR TOTO 0000 EU	SCHAEFFLER AG 200524 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 938 774,97	0,10
AUSTRALIE NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 TOTAL AUSTRALIE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0.0 EUR BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0 EUR BOUDE BUR TOUD 000 6 987 538,31 0,07 BUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR TOUD 000 FUR TOUD 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR BUR TOUD 000 FUR FUR FUR FUR FUR FUR FUR	SCHAEFFLER AG 220424 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 478 408,17	0,08
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0 TOTAL AUSTRALIE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0.0 EUR COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR EUR FOR 1000 000 FUR FUR FOR 1000 000 FUR FUR FUR FUR FUR FUR FUR	TOTAL ALLEMAGNE			205 473 533,13	2,06
TOTAL AUSTRALIE BELGIQUE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 7 000 000 6 987 538,31 0,07 BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0 EUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 00 0,12	AUSTRALIE				
BELGIQUE BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 7 000 000 6 987 538,31 0,07 BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0 EUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 00 0,12	NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 080524 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 778 334,31	0,50
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0 EUR 7 000 000 6 987 538,31 0,07 BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0 EUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 00 12 000 000,00 0,12	TOTAL AUSTRALIE			49 778 334,31	0,50
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0 EUR 9 500 000 9 479 721,93 0,10 COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 12 000 000,00 0,12	BELGIQUE				
COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0 EUR 7 500 000 7 494 971,37 0,07 COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 12 000 000,00 0,12	BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120424 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 987 538,31	0,07
COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0 EUR 5 000 000 4 960 514,85 0,05 COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 12 000 000,00 0,12	BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150424 FIX 0	EUR	9 500 000	9 479 721,93	0,10
COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0 EUR 3 000 000 2 974 057,94 0,03 COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 12 000 000,00 0,12	COFINIMMO SA 030424 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 494 971,37	0,07
COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 12 000 000,00 0,12	COFINIMMO SA 070624 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 960 514,85	0,05
COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0 EUR 49 000 000 48 901 602,64 0,49 COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 12 000 000,00 0,12	COFINIMMO SA 140624 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 974 057,94	0,03
COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0 EUR 6 000 000 5 908 352,20 0,06 COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 12 000 000,00 0,12	COFINIMMO SA 150424 FIX 0.0		49 000 000	48 901 602,64	
COFINIMMO SA 280324 FIX 0.0 EUR 12 000 000 12 000 000,00 0,12	COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0			•	
				·	
	TOTAL BELGIQUE			98 706 759,24	0,99





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 110724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 829 788,63	0,14
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 13092	EUR	150 000 000	147 281 126,58	1,48
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 170624 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 560 611,72	0,49
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 010824	EUR	30 000 000	29 588 801,47	0,30
BANCO SANTANDER SA 040424 FIX 0.0	EUR	150 000 000	149 884 163,69	1,50
BANCO SANTANDER SA 120424 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 834 648,86	1,00
CAIXABANK SA. 040724 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 873 925,56	0,12
TOTAL ESPAGNE			502 853 066,51	5,03
ETATS-UNIS				
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 160424 FIX 0	EUR	15 000 000	14 968 322,00	0,15
NATIONAL GRID NORTH AMERICA 180624 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 899 713,31	0,11
NATIONAL GRID NORTH AMERICA 250624 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 950 725,82	0,05
NATIONAL GRID NORTH AMERICA 290424 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 920 814,22	0,22
TOTAL ETATS-UNIS			52 739 575,35	0,53
FRANCE				
ACCOR SA 220424 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 980 261,37	0,07
ACCOR SA 230524 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 962 267,06	0,06
ACCOR SA 310524 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 956 985,80	0,06
ALSTOM SA 170524 FIX 0.0	EUR	48 500 000	48 212 126,73	0,48
ALSTOM SA 280324 FIX 0.0	EUR	19 500 000	19 500 000,00	0,19
ARVAL SERVICE LEASE SA 290724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 668 893,29	0,25
AXA SA 200524 FIX 0.0	EUR	37 000 000	36 785 421,85	0,37
BANQ F OISEST+0.19% 05-07-24	EUR	50 000 000	50 493 270,00	0,51
BANQUE FEDERATIVE 050824 OISEST 0.19	EUR	25 000 000	25 153 919,08	0,25
BANQUE FEDERATIVE 090724 OISEST 0.19	EUR	50 000 000	50 464 400,19	0,51
BANQUE FEDERATIVE 190724 OISEST 0.19	EUR	50 000 000	50 406 249,75	0,51
BANQUE PALATINE 110424 OISEST 0.2	EUR	20 000 000	20 390 188,64	0,21
BANQUE PALATINE 300824 OISEST 0.165	EUR	50 000 000	50 043 706,49	0,50
BFCM (BANQUE FEDE 130524 OISEST 0.2	EUR	75 000 000	76 186 647,67	0,76
BFCM (BANQUE FEDER 060524 OISEST 0.19	EUR	170 000 000	172 814 765,56	1,73
BNP PA OISEST+0.16% 30-04-24	EUR	50 000 000	50 852 499,92	0,51
BNP PARIBAS 120424 OISEST 0.15	EUR	200 000 000	203 825 237,33	2,04
BNP PARIBAS 160724 OISEST 0.14	EUR	50 000 000	50 413 038,00	0,50
BONDUELLE 030624 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 418 476,92	0,10
BONDUELLE 070624 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 975 306,43	0,03
BOUYGUES 280324 FIX 0.0	EUR	55 000 000	55 000 000,00	0,55
BPCE (ISSUER) 090924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 123 714,80	0,49
BPCE (ISSUER) 160924 FIX 0.0	EUR	75 000 000	73 630 826,60	0,74
BPCE 020524 OISEST 0.22	EUR	150 000 000	152 627 625,00	1,53
BPCE 130524 OISEST 0.19	EUR	100 000 000	101 579 119,11	1,02
BPCE 150424 OISEST 0.18	EUR	30 000 000	30 575 845,23	0,31
CA CONSUMER FINANCE 110924 FIX 0.0	EUR	100 000 000	98 226 428,79	0,98
CA CONSUMER FINANCE 290824 FIX 0.0	EUR	100 000 000	98 358 753,60	0,98
CAISSE FEDERALE D 040424 OISEST 0.2	EUR	30 000 000	30 608 693,60	0,30





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA OISEST+0.17% 05-06-24	EUR	100 000 000	101 318 869,67	1,01
CASA C OISEST+0.17% 04-07-24	EUR	50 000 000	50 490 686,67	0,51
CASA L OISEST+0.17% 13-05-24	EUR	50 000 000	50 616 780,00	0,51
CDC HABITAT 060524 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 912 321,90	0,20
CDC HABITAT 060924 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 650 534,89	0,20
CDC HABITAT 100424 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 970 609,81	0,20
CFCM - COMPAGNIE F 040424 OISEST 0.18	EUR	25 000 000	25 504 450,22	0,26
CFCM - COMPAGNIE F 070524 OISEST 0.17	EUR	25 000 000	25 405 537,79	0,26
CFCM - COMPAGNIE F 110424 OISEST 0.18	EUR	30 000 000	30 581 986,30	0,30
CFCM MAINE ANJOU B 050624 OISEST 0.18	EUR	10 000 000	10 096 907,09	0,10
CFCM MAINE ANJOU B 050624 OISEST 0.21	EUR	25 000 000	25 334 809,08	0,25
CFCM MAINE ANJOU B 070624 OISEST 0.21	EUR	30 000 000	30 394 952,80	0,30
CFCM MAINE ANJOU B 240524 OISEST 0.21	EUR	10 000 000	10 146 343,54	0,10
CFCM MAINE ANJOU BA 050824 OISEST 0.205	EUR	30 000 000	30 197 305,58	0,30
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 060824 OISEST 0.2	EUR	30 000 000	30 182 775,65	0,30
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 170724 OISEST 0.2	EUR	40 000 000	40 336 356,10	0,40
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 260924 OISEST 0.2	EUR	20 000 000	20 005 521,90	0,20
CFCM M OISEST+0.19% 05-09-24	EUR	30 000 000	30 083 063,78	0,30
COFACE S A E 190924 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 628 178,24	0,19
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 040624 FIX 0.0	EUR	8 500 000	8 432 161,95	0,08
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 190624 FIX 0	EUR	7 000 000	6 932 425,09	0,07
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 280524 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 474 836,22	0,03
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 290524 FIX 0	EUR	2 500 000	2 481 742,28	0,03
COVIVIO HOTELS SCA 220424 FIX 0.0	EUR	3 300 000	3 290 490,71	0,03
COVIVIO HOTELS SCA 280324 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 000,00	0,05
CRCAM ALPES PROVENCE 110424 OISEST 0.16	EUR	20 000 000	20 386 093,09	0,20
CRCAM ANJOU ET MAINE 050724 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 626 271,72	0,34
CREDIT AGRICOLE CIB 080724 OISEST 0.17	EUR	50 000 000	50 467 461,11	0,50
CREDIT AGRICOLE SA 040924 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 319 029,36	0,40
CREDIT AGRICOLE SA 170524 OISEST 0.175	EUR	100 000 000	101 523 615,67	1,02
CREDIT AGRICOLE SA 180624 OISEST 0.17	EUR	50 000 000	50 585 556,24	0,51
CREDIT AGRICOLE SA 310724 OISEST 0.16	EUR	70 000 000	70 458 215,92	0,71
CREDIT MUTUEL ARKEA 050824 OISEST 0.18	EUR	25 000 000	25 153 557,97	0,25
CREDIT MUTUEL ARKEA 080724 OISEST 0.17	EUR	100 000 000	100 933 122,22	1,01
CRED M OISEST+0.17% 07-06-24	EUR	25 000 000	25 321 480,13	0,25
DANONE SA 050424 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 996 446,54	0,04
DANONE SA 210824 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 844 154,56	0,10
DANONE SA 220724 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 824 719,15	0,14
DANONE SA 270924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 805 994,93	0,10
DANONE SA 280324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 000,00	0,10
DASSAULT SYSTEMES. 040624 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 927 878,71	0,09
DIAC SA 070524 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 909 480,44	0,20
DIAC SA 090524 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 857 463,95	0,29
EDF 030424 FIX 0.0	EUR	90 000 000	89 940 330,59	0,90





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ELIS SA EX HOLDELIS SA 130524 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 979 057,56	0,04
ELIS SA EX HOLDELIS SA 240624 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 455 299,00	0,05
ENGIE SA 050424 FIX 0.0	EUR	171 000 000	170 848 468,80	1,71
GECINA 050624 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 848 663,86	0,20
GECINA 130524 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 482 409,71	0,04
GECINA 200524 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 970 945,47	0,05
GECINA 220724 FIX 0.0	EUR	21 000 000	20 735 653,59	0,20
GECINA 240624 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 760 374,05	0,25
GECINA 290524 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 761 430,37	0,35
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA 190724 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 395 941,42	0,50
KERING FINANCE 260624 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 757 077,37	0,25
KERING FINANCE ZCP 11-06-24	EUR	15 000 000	14 877 914,31	0,15
KLEPIERRE 050724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 948 046,62	0,05
KLEPIERRE 160924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 823 774,80	0,10
LA BANQUE POSTALE 130524 OISEST 0.16	EUR	150 000 000	152 346 728,67	1,52
LA BANQUE POSTALE 250424 OISEST 0.09	EUR	50 000 000	50 432 689,99	0,50
LA BANQUE POSTALE 260724 FIX 0.0	EUR	100 000 000	98 725 779,28	0,99
LA BANQUE POSTALE 270524 OISEST 0.16	EUR	100 000 000	101 441 774,31	1,01
LA DIFF INDU ET AU ZCP 06-05-24	EUR	20 000 000	19 911 731,30	0,20
LA POSTE 260624 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 330 091,45	0,17
LA POSTE 270524 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 386 639,11	0,17
LCL CREDIT LYONNAIS 050924 FIX 0.0	EUR	75 000 000	73 715 531,03	0,74
LCL CREDIT LYONNAIS 090824 OISEST 0.17	EUR	50 000 000	50 277 922,67	0,51
LCL CREDIT LYONNAIS 100724 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 455 435,33	0,50
LCL CREDIT LYONNAIS 160724 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 420 238,00	0,51
NATI OISEST+0.19% 20-06-24	EUR	90 000 000	91 045 224,68	0,91
NATIXIS 050724 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 486 385,44	0,51
NATIXIS 080724 OISEST 0.18	EUR	25 000 000	25 234 536,11	0,25
NATIXIS 120724 OISEST 0.18	EUR	25 000 000	25 222 973,14	0,25
NEXANS SA 200924 FIX 0.0	EUR	2 800 000	2 742 461,33	0,03
NEXANS SA 260824 FIX 0.0	EUR	1 700 000	1 669 945,13	0,02
ORANO SA 090524 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 947 374,51	0,11
ORANO SA 110424 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 483 195,84	0,11
ORANO SA 130524 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 952 833,98	0,09
ORANO SA 290424 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 956 278,28	0,12
PERNOD RICARD 240624 FIX 0.0	EUR	3 600 000	3 565 246,14	0,04
PERNOD RICARD 280324 FIX 0.0	EUR	19 000 000	19 000 000,00	0,19
RCI BANQUE 180724 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 505 706,36	0,39
RCI BANQUE SA 060824 FIX 0.0	EUR	16 500 000	16 264 083,95	0,16
RCI BANQUE SA 120924 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 454 782,16	0,29
RCI BANQUE SA 230924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 033 745,37	0,49
REGIE AUTONOME 060924 FIX 0.0	EUR	200 000 000	196 550 016,53	1,97
SAVENCIA SA 120424 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 482 131,02	0,10
SAVENCIA SA 280324 FIX 0.0	EUR	3 000 000	3 000 000,00	0,03





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAVENCIA SA 280324 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 500 000,00	0,12
SEB SA 060524 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 974 216,58	0,06
SEB SA 190624 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 864 618,46	0,15
SEB SA 310724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 799 183,30	0,15
SOCIETE FINANCIERE AGACHE 150424 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 978 086,09	0,11
SOCIETE FINANCIERE AGACHE 300724 FIX 0.0	EUR	70 000 000	69 052 299,39	0,69
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 150424 FIX 0.	EUR	10 000 000	9 979 894,01	0,10
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 150524 FIX 0.	EUR	9 000 000	8 951 847,42	0,09
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 170524 FIX 0.	EUR	20 000 000	19 888 527,57	0,20
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 280324 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 000,00	0,05
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 290424 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 985 743,79	0,04
SOCIETE GENERALE 020924 OISEST 0.14	EUR	100 000 000	100 322 027,75	1,01
SOCIETE GENERALE 310724 OISEST 0.15	EUR	50 000 000	50 334 105,42	0,51
SOCIETE GENERALE SA 020424 OISEST 0.15	EUR	100 000 000	101 979 420,33	1,03
SOCIETE GENERALE SA 100724 OISEST 0.14	EUR	40 000 000	40 360 281,60	0,40
SOCIETE GENERALE SA 310524 OISEST 0.17	EUR	100 000 000	101 374 396,81	1,02
VALEO SA 080424 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 976 648,73	0,18
VALEO SA 100624 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 469 752,76	0,04
VALEO SA 120624 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 822 590,90	0,20
VALEO SA 170624 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 971 678,93	0,03
VALEO SA 240624 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 928 350,69	0,07
VEOLIA ENVIRONNEMENT. 180424 FIX 0.0	EUR	150 000 000	149 652 574,07	1,50
VEOLIA ENVIRONNEMENT. 220424 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 862 283,14	0,50
VEOLIA ENVIRONNEMENT. 290424 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 922 513,17	0,22
VEOLIA ENVIRONNEMENT 040424 FIX 0.0	EUR	60 000 000	59 953 562,97	0,60
VEOLIA ENVIRONNEMENT 140824 FIX 0.0	EUR	42 500 000	41 869 594,52	0,42
VEOLIA ENVIRONNEMENT 230824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 606 397,97	0,25
VERALLIA SASU 200924 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 374 128,80	0,06
VILOGIA STE ANONYME D HLM 150724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 939 566,16	0,05
WORLDLINE SA 060524 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 467 535,51	0,08
TOTAL FRANCE			5 654 433 553,25	56,62
IRLANDE				
CRH FINANCE DAC 150524 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 935 225,15	0,12
CRH FINANCE DAC 240624 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 773 264,32	0,23
CRH FINANCE DAC 250624 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 385 367,88	0,11
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 090524	EUR	70 000 000	69 677 245,71	0,70
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 160424 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 968 647,59	0,15
TOTAL IRLANDE			130 739 750,65	1,31
ITALIE				
ENI SPA 260424 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 919 663,16	0,25
SNAM SPA 170424 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 970 973,84	0,13
SNAM SPA 190424 FIX 0.0	EUR	38 000 000	37 906 722,93	0,38
SNAM SPA 190424 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 990 181,36	0,04
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 060524 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 947 992,38	0,12





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 150424 FI	EUR	21 000 000	20 957 895,59	0,21
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 150424 FI	EUR	50 000 000	49 899 751,40	0,50
UNICREDIT S.P.A. 040724 FIX 0.0	EUR	75 000 000	74 211 475,04	0,74
UNICREDIT SPA 110924 FIX 0.0	EUR	80 000 000	78 586 908,28	0,79
TOTAL ITALIE			315 391 563,98	3,16
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL ZCP 27-05-24	EUR	7 000 000	6 952 583,38	0,07
ARCELORMITTAL 200524 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 964 068,71	0,06
DH EUROPE FINANCE II SARL 050624 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 609 712,95	0,50
DH EUROPE FINANCE II SARL 120424 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 991 449,44	0,05
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 090924 F	EUR	50 000 000	49 107 704,82	0,49
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 150824 F	EUR	10 000 000	9 848 003,72	0,10
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 230824 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 197 646,52	0,49
MOHAWK CAPITAL LUXEMBOURG SA 150524 FIX	EUR	25 000 000	24 859 925,92	0,25
MOHAWK CAPITAL LUXEMBOURG SA 260424 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 935 446,96	0,19
TOTAL LUXEMBOURG			219 466 542,42	2,20
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL NV 100524 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 882 277,11	0,25
AKZO NOBEL NV 200524 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 709 643,90	0,50
AMERICA MOVIL BV 120424 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 988 203,62	0,07
AMERICA MOVIL BV 160424 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 946 694,87	0,25
AMERICA MOVIL BV 160424 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 963 752,51	0,17
AMERICA MOVIL BV 170424 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 966 342,36	0,15
AMERICA MOVIL BV 170424 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 489 902,71	0,04
AMERICA MOVIL BV 250424 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 974 924,27	0,08
AMERICA MOVIL BV 250424 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 952 983,00	0,15
AMERICA MOVIL BV 250424 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 843 276,68	0,50
DAIMLER TRUCK 280324 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 000 000,00	0,50
ECOLAB NL 11 BV 310524 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 913 338,67	0,12
EDP FINANCE BV 190424 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 942 284,10	0,23
EDP FIN ZCP 08-04-24	EUR	29 500 000	29 462 891,49	0,29
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 280324 FIX	EUR	27 000 000	27 000 000,00	0,27
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 280324 FIX 0.0	EUR	127 000 000	127 000 000,00	1,27
FERROVIAL SE 080724 FIX 0.0	EUR	8 100 000	8 010 768,32	0,08
FERROVIAL SE 090524 FIX 0.0	EUR	2 700 000	2 687 639,23	0,02
FERROVIAL SE 120724 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 954 832,21	0,03
FERROVIAL SE 160724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 822 294,28	0,15
FERROVIAL SE 180724 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 410 710,49	0,08
HEINEKEN NV 090524 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 916 469,24	0,18
HEINEKEN NV 230524 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 944 336,61	0,09
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 110924 FIX 0.	EUR	100 000 000	98 254 410,51	0,99
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 140624 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 573 435,46	0,49
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 180624 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 848 057,39	0,17
ING BANK N.V. 040924 OISEST 0.145	EUR	50 000 000	50 131 938,00	0,50





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING BANK N.V. 050424 OISEST 0.17	EUR	50 000 000	51 000 998,26	0,51
KONINKLIJKE KPN NV 250424 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 467 250,42	0,11
TELEFONICA EUROPE BV 010824 FIX 0.0	EUR	21 000 000	20 715 185,87	0,21
TELEFONICA EUROPE BV 020524 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 903 795,94	0,25
TELEFONICA EUROPE BV 040724 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 767 174,91	0,22
TELEFONICA EUROPE BV 080524 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 959 417,52	0,09
TOTAL PAYS-BAS			900 405 229,95	9,01
PORTUGAL				
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAI 280324 FIX 0.0	EUR	47 500 000	47 500 000,00	0,47
TOTAL PORTUGAL			47 500 000,00	0,47
ROYAUME-UNI				
AMCOR UK FINANCE PLC 090424 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 974 243,73	0,19
AMCOR UK FINANCE PLC 110424 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 984 189,87	0,10
AMCOR UK FINANCE PLC 170624 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 901 027,39	0,11
AMCOR UK FINANCE ZCP 24-06-24	EUR	38 000 000	37 629 036,24	0,38
HALEON PLC 290524 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 448 074,06	0,07
HALEON PLC 300424 FIX 0.0	EUR	14 500 000	14 446 456,26	0,14
HALEON PLC 310524 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 892 921,88	0,15
HALEON PLC 310524 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 957 168,75	0,06
HALEON PLC 310524 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 446 460,94	0,07
MIZUHO BANK, LTD 020524 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 926 837,26	0,19
MIZUHO BANK, LTD 040424 FIX 0.0	EUR	26 000 000	25 979 896,47	0,26
MIZUHO BANK, LTD 050424 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 980 559,90	0,22
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 020924 FIX 0.0	EUR	150 000 000	147 427 105,43	1,48
NATIONAL WESTMINSTER BANK PLC 050724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 474 259,31	0,49
NTT FINANCE UK LIMITED 180424 FIX 0.0	EUR	26 000 000	25 938 703,17	0,26
NTT FINANCE UK LIMITED 240424 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 957 634,04	0,14
NTT FINANCE UK LIMITED 250424 FIX 0.0	EUR	92 000 000	91 711 365,99	0,92
SSE PLC. 190424 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 473 991,74	0,10
SSE PLC. 290424 FIX 0.0	EUR	16 500 000	16 440 658,72	0,17
UBS AG, LONDON BRANCH 080524 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 778 193,21	0,50
TOTAL ROYAUME-UNI			599 768 784,36	6,00
SUEDE				
ASSA ABLO FINA SER ZCP 12-06-24	EUR	11 000 000	10 907 740,51	0,11
ASSA ABLOY AB 180624 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 891 790,72	0,12
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 110724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 439 200,84	0,49
VATTENFALL AB 070624 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 603 226,82	0,50
VATTENFALL AB 100624 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 809 952,42	0,23
VATTENFALL AB 110624 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 790 704,48	0,25
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 270924 FIX 0.0	SEK	130 000 000	11 113 669,39	0,11
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 280524 FIX 0.0	SEK	100 000 000	8 668 177,31	0,09
TOTAL SUEDE			189 224 462,49	1,90
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			8 966 481 155,64	89,78
TOTAL Titres de créances			8 966 481 155,64	89,78





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE	=		044 000 000 ==	2.42
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	2 595,33	311 626 980,75	3,12
TOTAL ORCUM at EIA à vacation générale destinée aux non			311 626 980,75	3,12
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			311 626 980,75	3,12
TOTAL Organismes de placement collectif			311 626 980,75	3,12
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux	EUD	4 500 000	504.00	0.00
OISEST/0./FIX/3.8547	EUR	4 500 000	594,23	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.675	EUR	15 000 000	14 063,13	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.692	EUR	50 000 000	53 306,83	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	21 000 000	17 439,99	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	22 000 000	23 322,20	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	30 000 000	24 997,60	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.698	EUR	75 000 000	78 220,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.698	EUR	12 000 000	12 489,20	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.703	EUR	5 000 000	5 053,87	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.716	EUR	15 000 000	13 526,42	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.716	EUR	10 000 000	5 738,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.720	EUR	50 000 000	44 060,27	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.722	EUR	40 000 000	32 584,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	EUR	10 500 000	5 698,43	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.724	EUR	100 000 000	71 464,92	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.725	EUR	5 000 000	4 115,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.736	EUR	32 000 000	15 516,07	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.736	EUR	34 100 000	28 715,61	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.750	EUR	50 000 000	15 567,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	EUR	6 000 000	2 338,19	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.752	EUR	25 000 000	7 598,56	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.758	EUR	23 000 000	20 475,86	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.763	EUR	25 000 000	12 888,80	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.770	EUR	25 000 000	20 334,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.770	EUR	50 000 000	41 284,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.774	EUR	3 500 000	2 818,83	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.774	EUR	20 000 000	15 721,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	EUR	15 000 000	9 122,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.785	EUR	3 000 000	2 160,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.787	EUR	7 500 000	2 584,69	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.788	EUR	50 000 000	35 270,34	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.795	EUR	15 000 000	4 428,47	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.796	EUR	11 000 000	5 782,37	0,00
			·	
OISEST/0.0/FIX/3.810	EUR	20 000 000	7 259,49	0,00





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.814	EUR	20 000 000	7 674,12	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.818	EUR	17 500 000	6 296,31	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.819	EUR	16 500 000	482,57	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.820	EUR	12 000 000	4 788,23	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.824	EUR	25 000 000	8 460,62	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.826	EUR	4 000 000	1 381,93	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.832	EUR	5 000 000	1 613,43	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.840	EUR	7 500 000	1 525,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.841	EUR	2 700 000	559,43	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.846	EUR	4 000 000	238,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.849	EUR	6 000 000	1 082,18	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.852	EUR	19 000 000	3 334,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.855	EUR	12 000 000	2 073,23	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.858	EUR	17 500 000	3 900,76	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.860	EUR	25 000 000	3 831,34	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.861	EUR	35 000 000	7 312,93	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.864	EUR	12 000 000	1 610,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.865	EUR	30 000 000	4 085,60	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.866	EUR	11 000 000	1 472,38	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.866	EUR	3 500 000	467,60	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.870	EUR	9 000 000	1 106,77	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.871	EUR	20 000 000	2 270,74	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.871	EUR	20 000 000	2 427,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.873	EUR	26 000 000	3 417,26	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.873	EUR	22 000 000	2 896,93	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.878	EUR	15 000 000	1 790,40	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.878	EUR	10 500 000	1 251,51	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.879	EUR	7 000 000	640,68	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.880	EUR	10 000 000	1 149,83	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.881	EUR	19 000 000	2 106,80	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.885	EUR	3 500 000	245,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.885	EUR	5 000 000	514,19	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.885	EUR	16 500 000	1 514,51	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.886	EUR	4 000 000	397,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.886	EUR	49 000 000	4 931,43	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.886	EUR	12 000 000	1 091,62	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.886	EUR	10 500 000	1 021,86	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.887	EUR	7 000 000	662,40	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.888	EUR	50 000 000	12 761,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.890	EUR	12 000 000	663,03	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.892	EUR	70 000 000	16 888,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.892	EUR	4 500 000	374,35	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.893	EUR	25 000 000	5 887,08	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.894	EUR	50 000 000	11 421,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.894	EUR	50 000 000	11 421,84	0,00
010L01/0.0/11/N/0.00 1	LUIN	30 000 000	11421,04	0,00





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.895	EUR	50 000 000	8 706,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.897	EUR	9 000 000	1 923,18	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.906	EUR	22 000 000	2 643,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.930	EUR	100 000 000	6 425,34	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.931	EUR	11 000 000	675,85	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.932	EUR	15 000 000	766,52	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.936	EUR	150 000 000	4 485,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.948	EUR	20 000 000	-555,10	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.955	EUR	4 000 000	-260,36	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.956	EUR	40 000 000	-2 834,57	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.959	EUR	60 000 000	-5 311,47	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.959	EUR	150 000 000	-13 278,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.961	EUR	50 000 000	-4 945,29	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.962	EUR	10 000 000	-1 055,83	0,00
TOTAL Swaps de taux			804 975,18	0,01
TOTAL Autres instruments financiers à terme			804 975,18	0,01
TOTAL Instrument financier à terme			804 975,18	0,01
Créances			20 263 638,59	0,20
Dettes			-21 896 617,28	-0,22
Comptes financiers			8 998 750,78	0,09
Actif net			9 987 145 198,29	100,00





6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE

est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : OSTRUM SRI CASH Identifiant d'entité juridique : 9695 00TJO0ZXDIIJF3 03

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?			
• • Oui	Non		
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :%	□ Il promouvait des caractéristiques environmentales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0% d'investissements durables □ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE □ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE □ ayant un objectif social □ ayant un objectif social □ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables		



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur l'approche suivante :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du Gestionnaire Financier par Délégation;
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de .
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de son univers initial filtré*;
 - Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial**
 - Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial** (uniquement pour émetteurs assimilés souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (instruments du marché monétaire) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine.

** L'univers d'investissement initial du fonds comprend les entités privées ou publiques de la zone OCDE émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations court terme (maturité inférieure à 397 jours) libellés en euro ou toute autre devise de la zone OCDE. Il est composé uniquement de titres de « haute qualité de crédit » selon une évaluation et une méthodologie définie par Ostrum Asset Management et s'inscrivant dans le contexte de la réglementation européenne couvrant l'encadrement des fonds monétaires

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR.

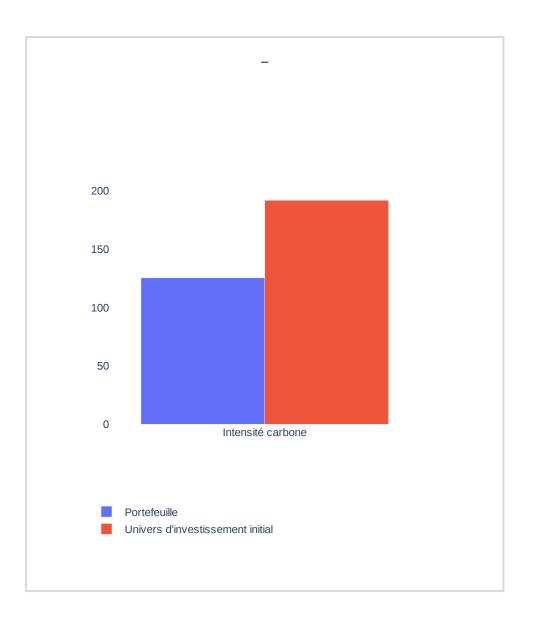
Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds

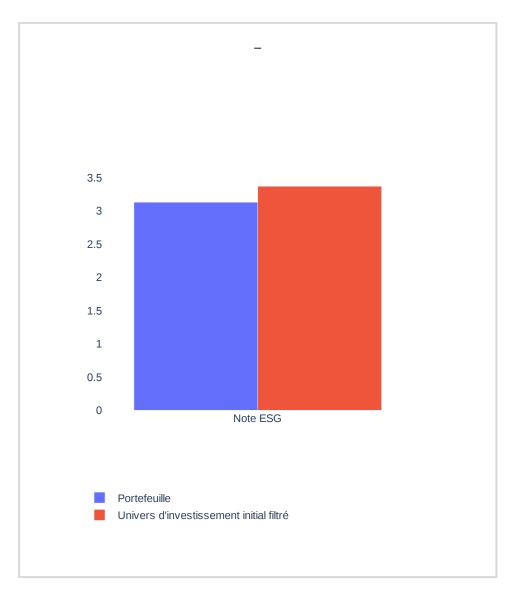
Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Point préalable : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

- Intensité carbone : 125.44 tCO2/M€ vs 191.83 tCO2/M€ pour l'univers d'investissement initial.
- Indicateur de dépense de la santé et l'éducation : Non Applicable, cet indicateur est calculé sur la poche Quasi-Souverains, et le fonds ne comporte que des titre Crédits. Pour l'univers d'investissement initial, le résultat se porte à 14.00%.
- **Note ESG**: 3.13 vs 3.37 pour l'univers d'investissement initial filtré des 20% des émetteurs ayant les notes ESG les plus basses.

^{*}Score GReAT: dont 1 est la meilleure note et 10 la moins bonne note.





...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet sur la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base de la dernière valeur de la période alors qu'ils sont maintenant calculés comme une moyenne des fins de trimestres de la période de référence.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Dans le cadre de ses investissements durables, le fonds pourra investir dans des green bonds, social bonds ou sustainability bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social ou des sustainability-linked bonds associés à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes Obligations durables, ne sont pas « disqualifiés ». Sont également considérées comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S les entreprises dont les produits ou services contribuent à des activités économiques

sociales ou environnementales positives à travers un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI.

Enfin, certains titres émis par des souverains et analysés selon les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU répondant positivement à une sélectivité interne sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S.

Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social.

Pour finir, nous nous assurons que les sociétés ou souverains dans lesquels le fonds investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables. La définition détaillée est consultable sous le lien suivant https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai). Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum Asset Management (www.ostrum.com) rubrique "ESG".

De plus, le gérant applique les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Ostrum Asset Management a pris en compte les PAI à plusieurs niveaux tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai et résumés ci-dessous :

- 1. La mesure quantitative des PAI
- Chaque PAI (obligatoire et facultatif) est calculé à partir des données fournies par le fournisseur de données MSCI ESG Research au niveau de l'émetteur et agrégées au niveau du portefeuille.
- 1. Indicateurs ESG et de Droits Humains et notations ESG fournis par un fournisseur de données externe
- Si les PAI correspondent à des indicateurs suivis par le portefeuille, ils sont pris en compte par Ostrum Asset Management via l'intégration dans la méthodologie de notation ou la définition d'une contrainte d'investissement spécifique au fonds.
- Par exemple, l'intensité carbone du fonds est contrôlée et doit être inférieure à l'intensité carbone de l'univers d'investissement filtré (ces calculs excluent les actifs non éligibles tels que définis par le label ISR français)
- 1. Politiques sectorielles et politiques d'exclusion
- Les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management permettent d'exclure de l'univers d'investissement tout secteur ou

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

émetteur qui ne respecte pas certains critères dont certains sont directement liés à certains PAI (par exemple, l'exclusion du charbon est liée aux émissions carbone).

- 1. Politique d'engagement et campagnes d'engagement
- Par le biais de sa politique d'engagement et de ses campagnes d'engagement, Ostrum Asset Management tente d'influencer les entreprises afin de limiter l'impact négatif de ses décisions d'investissement sur les questions environnementales, sociales, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire financier par délégation a appliqué des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles ont concerné :

- Les armes controversées : Exclusion réglementaire : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM), en accord avec les traités signés avec le gouvernement Français, les fonds directement gérés par Ostrum Asset Management n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.
- Les worst offenders : Exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux
- Les Etats blacklistés : Exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositive de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Pétrole et Gaz :
 - 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités.
 - Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées
- Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac
- Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne

prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai) Ostrum Asset Management.

Au cours de la période de référence, l'ensemble des ses mesures ont été respectées. Aucun évènement spécifique survenu au cours de la période n'est à mentionner.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH A1P1.ICEUR	OPC Monétaires	2.68	France
SG ISSUER ESTR+3 BP 02-05-24	Institution bancaire diversifiée	1.99	France
PURPLE PROTECTED TR 18-10-23	Finance - Autres services	1.88	Luxembourg
EMTN SOGEIS ESTRC +7.50 % 05-02-24	Services de conseil et de gestion en investissement	0.80	France
BQ POST. 13-11-23 ESTRC+15.5BP (12-05-23	Banques commerciales Non-US	0.80	France
BFCM 01-12-23 ESTER+21BP (30-05-23)	Banques commerciales Non-US	0.79	France
BBVA 09-02-24	Banques commerciales Non-US	0.79	Espagne
PURPLE PROTECTED TR 18-10-24	Finance - Autres services	0.59	Luxembourg
ARKEA 08-01-24 ESTR+19BP (06-07-23)	Banques commerciales Non-US	0.54	France
LCL 09-02-24 ESTR+20BP (09-08-23)	Banques commerciales Non-US	0.54	France
BQ POST. 16-02-24 ESTR+15.5BP (16-08-23)	Banques commerciales Non-US	0.54	France
SOC.GE.PAR. 29-02-24 ESTRC+16BP 29-08-23	Institution bancaire diversifiée	0.54	France

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

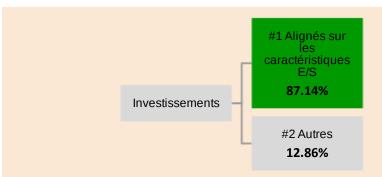
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 03/04/2023-29/03/2024



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Au cours de la période de référence, le fonds ne s'est pas engagé sur un minimum d'investissements durables. A titre informatif, cette proportion d'investissements durables a été en moyenne de 9.04%.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés

Au 31 mars 2024, le fonds investissait principalement dans les secteurs suivants :

RÉPARTITION SECTORIELLE (%)	Fonds
Banques	56,15
Services collectifs	12,57
Services financiers	4,58
Biens de consommation cycliques	3,69
Communications	3,66
Immobilier	2,47
Industrie de base	2,46
Biens de consommation non cycliques	2,45
Agences	2,35
Biens d'équipement	1,66
Santé	1,36
Assurance	0,57
Services	0,46
Transport	0,35
Foreign Sovereign	0,30
Énergie	0,25
Services cycliques	0,19
Technologie et électronique	0,17
OPC monétaires	3,17
Trésorerie et équivalents	1,12
Total	100,00

en % de l'actif net



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Après avoir effectué les recherches nécessaires, la société de gestion a jugé préférable de ne pas publier de résultat ex-post relatifs à la Taxonomie car les données collectées ne sont pas suffisamment exhaustives sur la période de référence.

En outre, la société de gestion a mentionné dans son annexe pré-contractuelle un objectif de 0% d'alignement sur la Taxonomie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile
et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?

Oui:	
Dans le gaz fossile	Dans l'énergie nucléaire
X Non	

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes

permettent
directement à
d'autres activités de
contribuer de
manière
substantielle à la
réalisation d'un
objectif
environnemental.

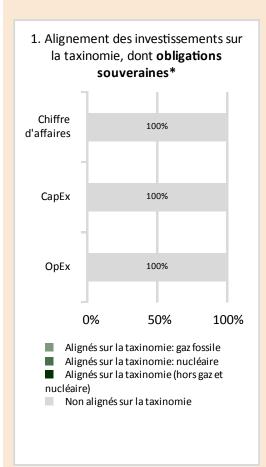
Les **activités transitoires** sont des

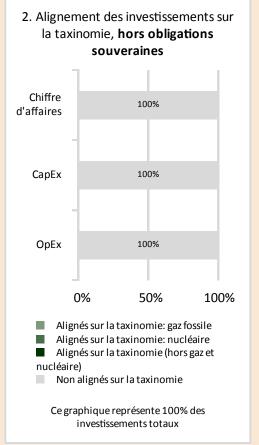
activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du chiffre
 d'affaires pour
 refléter la part des
 revenus provenant
 des activités vertes
 des sociétés dans
 lesquelles le produit
 financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non Applicable.

des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux

applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au cours de la période de référence, le fonds ne s'est pas engagé sur un minimum d'investissements durables. A titre informatif, cette proportion d'investissements durables a été en moyenne de 9.04%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social

Non Applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le Fonds a investi en moyenne de 12.86% dans la catégorie « n° 2 Autres ». Cette catégorie comprend de la dette souveraine (hors investissements durables), les titres non couverts par une notation ESG, les liquidités (hors cash non investi), les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré uniquement à titre de couverture, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds a atteint ses objectifs environnementaux et sociaux via :

- L'obtention d'une note ESG moyenne supérieure à son univers d'investissement initial.
- L'obtention d'un indicateur de dépense dans la santé et l'éducation supérieure à son univers d'investissement initial filtré.
- Une intensité carbone plus faible que son univers d'investissement initial.



Merci de vous référer aux résultats publiés plus haut dans l'annexe.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?
 Non Applicable.
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non Applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non Applicable.

